



# LE DEVOIR

## Environnement

### Les entreprises se scrutent à la loupe

Les sociétés  
monopolisent l'accès  
à l'information

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

La Loi d'accès à l'information sert en grande partie au Québec à des entreprises qui enquêtent sur les dossiers environnementaux d'autres entreprises ou qui, à la limite, vont tenter d'espionner des concurrents en essayant d'obtenir des renseignements techniques ou financiers présents dans leur dossier.

C'est ce que révèle une enquête du *Devoir* qui indique que le ministère de l'Environnement recevrait à lui seul plus de la moitié de toutes les demandes d'accès à l'information adressées chaque année aux différents ministères gouvernementaux, soit environ 6000 sur 10 000 demandes.

Ces chiffres constituent une approximation confirmée par diverses sources officielles, car jamais Québec n'a effectué un relevé annuel des demandes d'accès adressées à l'ensemble de ses ministères et sociétés, comme le confirmait de son côté Michèle Hudon, porte-parole du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le responsable ministériel de la Loi d'accès.

VOIR PAGE A 8: LOUPE

## PERSPECTIVES

### Innus: l'incertitude fédérale

Personne n'y croyait au départ. Quatre juristes ont pourtant établi une formule permettant d'inscrire dans un traité avec les Innus une reconnaissance de leurs droits ancestraux. Les négociateurs des trois parties, Québec, Ottawa et autochtones, ont accepté les recommandations des avocats qui vont toutefois à l'encontre de la politique fédérale traditionnelle. Que fera Ottawa?



Mario  
Cloutier

Les droits ancestraux des autochtones tels que reconnus par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et soulignés par plusieurs jugements de tribunaux depuis, confirment le rapport séculaire qu'entretiennent les habitants des Premières Nations avec le territoire et les ressources.

Il ne s'agit pas de droits de propriété absolus, car ils doivent être compatibles avec la sauvegarde du territoire et le renouvellement

des ressources. Ils ne représentent pas non plus des privilèges accordés aux autochtones au détriment des autres citoyens du Canada. Il ne s'agit pas d'une invention récente, ni d'une excuse à la mode pour satisfaire les revendications actuelles des Amérindiens.

«Ce sont des droits reconnus depuis quatre siècles», souligne le professeur de droit autochtone à l'université Laval, Ghislain Otis. «C'était présent dans la première Constitution, cela fait donc partie du pacte fondateur de ce pays.»

Depuis 30 ans, malgré la Constitution de 1982 et la commission Erasmus-Dussault de 1996, la politique du gouvernement fédéral est cependant d'inclure, dans les accords et les traités autochtones, des clauses d'extinction de ces droits. C'est le cas de l'accord récent avec les Nisgaas en Colombie-Britannique, mais aussi celui de la Convention de la Baie James au Québec. Dans ce cas, l'expérience a montré, eu égard aux très nombreuses causes soulevées par les Cris, que l'extinction des droits n'est pas une solution miracle pour se prémunir contre les poursuites en justice.

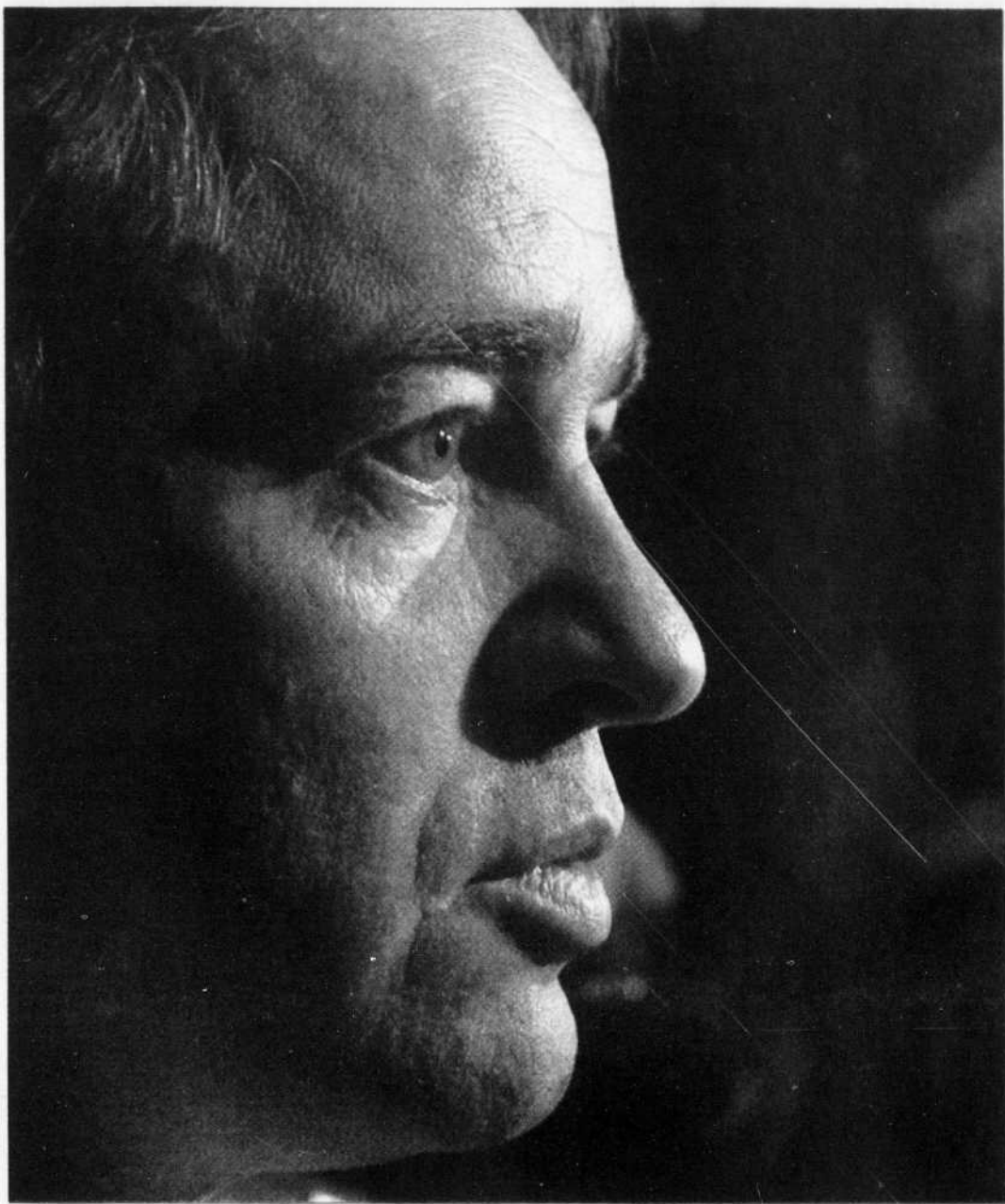
Les négociations territoriales globales avec les Innus ont donc abordé ce continent méconnu et controversé des droits ancestraux avec un regard nouveau.

VOIR PAGE A 8: INNUS

## INDEX

7	Annonces..... B 4	Idées..... A 7
8	Avis publics... B 5	Le monde..... A 5
	Bourse..... B 2	Mots croisés... B 4
	Culture..... B 8	Météo..... B 5
	Économie..... B 1	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

## Tobin abandonne



En annonçant son retrait de la vie politique, Brian Tobin a complètement changé la donne de la campagne à la succession du premier ministre Jean Chrétien.

### Chrétien annoncera ce matin un remaniement majeur du cabinet

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Brian Tobin était censé s'adresser à la communauté d'affaires de Vancouver à titre de ministre de l'Industrie hier après-midi, il sera plutôt resté à St. John's pour annoncer son retrait de la vie politique, surprenant tout le monde. Il libère du coup un poste d'importance au cabinet, que le premier ministre doit remanier ce matin, et change complètement la donne de la campagne au leadership latente du Parti libéral.

«C'est une décision de famille, dont nous avons discuté pendant plusieurs semaines», a déclaré M. Tobin au cours d'une conférence de presse à laquelle participait son épouse. «Je me suis donné beaucoup de temps pour changer d'avis. Noël a tendance à nous faire réfléchir. [...] J'ai compris qu'il était temps de passer à autre chose et d'écrire un nouveau chapitre après avoir passé 24 ans en vie publique.»

Les raisons qui poussent la «bête» politique de Terre-Neuve à se retirer maintenant, à peine 15 mois après sa démission en tant que premier ministre de sa province et son retour en politique fédérale, restent nébuleuses. Aucune maladie n'a été évoquée, pas plus qu'une déception majeure. M. Tobin a répété qu'il voulait passer plus de temps avec sa famille. Mais l'ex-ministre a cru bon de préciser qu'il ne se retirait pas pour mieux préparer de l'extérieur sa campagne au leadership du Parti libéral. «Cette décision n'est pas stratégique. Cette décision n'est pas politique. Elle est personnelle.»

M. Tobin était un des candidats à la succession de Jean Chrétien les moins discrets. Il avait mis sur pied une machine efficace ayant réussi à rallier plusieurs gens d'affaires et s'était assuré d'une caisse très bien garnie estimée à 10 millions.

VOIR PAGE A 8: TOBIN

Lire aussi en page A 2

■ Remaniement: le départ  
de Tobin donne de la latitude à Chrétien

## Les fabricants attaquent (encore) la Loi sur le tabac

La première journée d'audiences tourne en  
guérilla pour le contrôle de l'opinion publique

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Un site Internet de l'État pour diffuser les faits en cause, des déclarations de couloir tapageuses de la part d'avocats s'accusant de mauvaise foi réciproque: la contestation de la Loi fédérale sur le tabac lancée hier en Cour supérieure par les fabricants de cigarettes a vite tourné en guérilla pour le contrôle de l'opinion publique.

La cause transcende la sphère de la justice. Les fabricants brandissent leur droit à la liberté d'expression commerciale, confirmé par la Cour suprême du Canada en 1995, pour terrasser une loi «farfelue» qui les privera de la publicité de commandite à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2003; une loi qui les oblige déjà à afficher des messages visuels morbides sur les paquets de cigarettes. «Les fabricants réclament seulement le droit légitime de faire de la publicité», a lancé hier l'avocat des cigarettiers, Simon V. Potter,

dans ses remarques d'ouverture à l'intention du juge André Denis.

La Couronne fédérale a mis pour sa part le droit à la libre expression des fabricants en opposition à la dangerosité de la cigarette. «une drogue mortelle» selon le procureur Maurice Régner. «Nous ne serions pas ici si les [fabricants] vendaient du ruban à mesurer ou du papier collant. Les demandeurs ne vont parler pas du produit, ils ne veulent pas.»

La cigarette tue bon an mal an 45 000 personnes au Canada. «C'est une drogue qui, tout comme la cocaïne et l'héroïne, engendre une forte pharmacodépendance et qui tuera un fumeur sur deux», a lancé M<sup>r</sup> Régner. La plupart des fumeurs prennent l'habitude de la cigarette à l'adolescence. Selon M<sup>r</sup> Régner, Ottawa a raison de restreindre la publicité sur le tabac, «non pas par croisade morale, mais dans l'intérêt fondamental de la santé publique».

VOIR PAGE A 8: TABAC



Représentés par une batterie d'avocats, les fabricants de cigarettes ont lancé hier en Cour supérieure leur croisade — prise 2 — pour faire invalider la Loi sur le tabac, qui les écartera sous peu du lucratif marché de la publicité de commandite.

## La France révise sa morale biomédicale

Elle s'apprête à  
autoriser la recherche  
sur l'embryon humain

JEAN-YVES NAU  
LE MONDE

La révision des lois sur la bioéthique, qui commence aujourd'hui à l'Assemblée nationale, doit interdire le clonage reproductif en France. Comme le réclament les scientifiques, les embryons humains surnuméraires, sans projet parental, pourront en revanche faire l'objet de manipulations.

Une nouvelle étape, essentielle, de la traduction de la morale biomédicale dans le droit français s'ouvre aujourd'hui à Paris, devant l'Assemblée nationale française. Les députés doivent examiner le projet de loi relatif à la bioéthique présenté par Elisabeth Guigou, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, qui propose une révision du dispositif législatif promulgué, après plusieurs années de débats et de controverses, en juillet 1994.

Cette révision était initialement prévue en 1999, les parlementaires ayant choisi d'inscrire dans leur texte le principe d'une révision de cette législation au terme de cinq ans afin de tenir compte des évolutions de la recherche scientifique. Trois ans après cette échéance, une série d'événements viennent de confirmer l'ampleur des bouleversements, en particulier dans le domaine de la génétique. La révision de la loi s'inscrit ainsi dans un paysage scientifique et médical international à bien des égards différent de celui du début des années 1990.

Il y a eu tout d'abord la création de la brebis Dolly et la démonstration, publiée en 1997 dans la revue scientifique *Nature* par des chercheurs britanniques, de la possibilité de créer un mammifère par clonage. L'équipe de Ian Wilmut avait implanté un noyau issu d'une cellule prélevée sur un organisme adulte dans un ovocyte énucléé.

VOIR PAGE A 8: FRANCE



LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Michel David

## Un an après

Personne au PQ n'a manifesté une grande émotion, la semaine dernière, à l'occasion du premier anniversaire de la démission de Lucien Bouchard. Il est vrai que la façon dont il a laissé tomber un parti qui l'avait lui-même si mal aimé n'était pas de nature à entretenir la nostalgie. Rarement a-t-on vu une séparation susciter aussi peu de regret de part et d'autre.

Il faut dire aussi que plusieurs étaient trop heureux de noircir le message pour mieux enterrer le message. Le parfait gentilhomme qu'est devenu Bernard Landry, depuis qu'il est premier ministre, a fait mine de s'offusquer des propos très durs que Jacques Parizeau a tenus à l'endroit de son successeur dans sa fameuse *Note sur la stratégie politique des souverainistes*, mais il était finalement bien aise qu'elle soit rendue publique.

«Le thème de la responsabilité du peuple, de son inertie, de son incapacité à s'indigner ou à protester est à peu près le plus débilant auquel on peut recourir. Cela revient à affirmer: quand on vous dit que les Québécois sont des hésitants, des mélangés, sinon des peureux, il faut le croire», écrivait M. Parizeau.

Evidemment, après une pareille condamnation, il est un peu gênant de reprendre l'argument. Pourtant, qui pourrait nier que «les Québécois étaient restés étonnamment impassibles devant les offensives fédérales», comme M. Bouchard en a fait le constat en annonçant sa démission? Quoi qu'en dise M. Parizeau, c'était rigoureusement exact. En dehors des cercles nationalistes, pratiquement personne ne s'est ému de la loi C-20 sur la clarté, des Bourses du millénaire ou de l'entente sur l'Union sociale conclue sans le Québec.

Maintenant qu'il est parti, peu importe que M. Bouchard ait eu tort ou raison, direz-vous. S'il avait raison, il y a pourtant une question capitale qui se pose aux souverainistes: qu'est-ce qui a changé depuis un an? En admettant qu'il n'ait pas fait tous les efforts nécessaires pour «raviver la flamme», pour reprendre son expression, on ne peut certainement faire le même reproche à M. Landry. Alors qu'en est-il?

Si M. Bouchard a été à ce point catastrophé par les résultats de l'élection fédérale du 27 novembre 2000, quand les libéraux de Jean Chrétien ont recueilli plus de voix au Québec que le Bloc québécois, que doit-on penser des sondages qui prédisaient le pire au Bloc le mois dernier? Si le scandale de l'auberge de Grand-Mère n'a même pas réussi à égratigner M. Chrétien, ce ne sont certainement pas les dernières frasques d'Alfonso Gagliano qui vont faire pâlir l'étoile libérale.

D'ailleurs, M. Landry en est parfaitement conscient, lui qui a ordonné aux députés bloquistes de demeurer à Ottawa, de peur que tout siège laissé vacant ne bascule dans le camp libéral.

Quant aux empiètements fédéraux sur les champs de compétence provinciale ou présumée telle, par exemple l'assurance parentale, le recours aux tribunaux traduit bien le peu d'espoir du gouvernement péquiste d'obtenir gain de cause sur le terrain politique.

Personne ne suggère sérieusement au PQ de renoncer à son projet souverainiste, peu importe qu'il le présente comme un nouveau «partenariat» ou une «union fédérale» inspirée de l'exemple européen. Le parti n'y survivrait pas et, de toute manière, les sondages indiquent clairement que c'est la souveraineté qui sert de locomotive au PQ et non l'inverse.

Si Lucien Bouchard avait voulu ou pu aller au bout de sa logique, il aurait proposé de mettre clairement le référendum en veilleuse jusqu'à ce que les Québécois envoient des signaux non équivoques de leur souhait d'en tenir un troisième, mais il était sans doute le dernier à pouvoir faire une pareille suggestion.

Aussi bien au sein du caucus des députés que du conseil des ministres, il y en a cependant qui, sans le dire encore publiquement, sont d'avis que le PQ ne pourra pas remporter une troisième élection de suite, à moins de s'engager officiellement à ne pas tenir de référendum sur la souveraineté durant son prochain mandat. Comme on peut facilement le comprendre, les plus jeunes sont généralement moins pressés que leurs aînés.

Jusqu'à présent, M. Landry s'est appliqué à entretenir un flou artistique autour de cette question, mais il devra trancher tôt ou tard. Pour l'instant, le prochain remaniement ministériel suffit sans doute à nourrir ses réflexions de vacances, mais il ne pourra pas refaire le coup des «conditions gagnantes» de 1998 durant la prochaine campagne électorale.

Le taux de satisfaction étonnamment élevé à l'endroit du gouvernement laisse croire que le PQ pourrait combler l'écart qui le sépare des libéraux si l'hypothèque référendaire était levée, d'autant plus que la perspective de voir Jean Charest devenir premier ministre n'est pas particulièrement emballante.

Ce qui suppose que l'appui des nationalistes «mous» qui se laisseraient séduire par la promesse d'un «bon gouvernement» péquiste ne soit pas contrebalancé par l'abstention d'un pourcentage équivalent de souverainistes déçus de voir le grand jour s'éloigner encore une fois.

Déjà, une troisième victoire d'affilée constituerait un remarquable exploit. La possibilité que le PQ obtienne un quatrième mandat qui lui permettrait enfin de tenir un référendum tiendrait du miracle. Sans compter que M. Landry n'est plus un jeune homme, même si la longévité des politiciens européens peut l'inspirer encore une fois.

Il y aurait peut-être moyen de contourner la difficulté en modifiant la Loi sur la consultation populaire de manière à laisser l'initiative du référendum à la population. On pourrait prévoir qu'une pétition signée par 500 000 personnes ou même un million en obligerait la tenue. Autrement dit, il n'y aurait pas de référendum à moins que la population ne l'exige. *Vox populi, vox Dei*, n'est-ce pas?

mdavid@ledevoir.ca



«Pas de loteries vidéo dans notre quartier!», ont fait savoir hier les opposants au projet de mini-casino dans le quartier chinois lors d'une manifestation devant les bureaux de la Régie des alcools, des courses et des jeux, rue Notre-Dame.

## Les Chinois ne veulent pas d'un mini-casino dans leur quartier

Le jeu compulsif constitue un problème aigu dans la communauté chinoise montréalaise, particulièrement chez les travailleurs de restaurant dont le taux de dépendance au jeu est de 18 et 19 % plus élevé que dans la population en général. Le projet d'implantation d'un mini-casino rue Clark n'a donc rien pour plaire aux résidents et aux gens d'affaires du quartier chinois qui ont lancé un appel à la mobilisation auprès de la population.

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

La colère gronde au sein de la communauté chinoise de Montréal qui s'inquiète de la possible arrivée d'un mini-casino et d'une salle de paris sur les courses de chevaux au cœur du quartier chinois. Les opposants au projet reprochent à la Régie des alcools, des courses et des jeux d'avoir omis de prévenir la communauté chinoise des demandes de permis déposées par un homme d'affaires et réclament une enquête publique sur son processus de consultation.

May Chiu, directrice du Service d'aide à la famille chinoise du Grand Montréal, en veut à la Régie de s'être contentée d'un avis minuscule et peu explicite

publié dans *Le Devoir* l'automne dernier pour informer la population au sujet du projet de mini-casino.

Dans les faits, la Régie avait publié dans l'édition du *Devoir* du 3 août 2001 un premier avis public faisant état d'une demande de licence de salle de paris pour les courses de chevaux au 1008, rue Clark, déposée par l'Hippodrome de Montréal au nom du requérant. Puis, le 7 septembre, un second avis dans le même quotidien faisait mention d'une demande de permis pour deux bars avec autorisation de projections de films. Ces annonces ne pouvaient laisser présager l'ampleur du projet qui pourrait comporter une dizaine d'appareils de loterie vidéo, fait valoir Mme Chiu.

L'arrivée d'un établissement voué aux jeux de hasard est d'autant plus préoccupante que la communauté chinoise est particulièrement vulnérable au jeu compulsif. «Il y a 51 restaurants dans le quartier chinois et une étude que nous avons menée a montré que les travailleurs de restaurants étaient un groupe social gravement touché par le problème de dépendance au jeu. Nous pensons que c'est à cause de leur horaire de travail, mais surtout à cause de leur isolement culturel et social», explique-t-elle en ajoutant qu'un mini-casino à deux pas de leur lieu de travail ne ferait qu'aggraver la situation.

Le mouvement de protestation a pris de l'ampleur et, hier matin, plus de 200 personnes ont répondu à l'appel des représentants de la «Coalition contre le

jeu organisé au quartier chinois» en participant à une manifestation devant les bureaux de la Régie. Une pétition d'ailleurs permis de recueillir 7000 signatures depuis samedi. Dans une lettre adressée au gouvernement du Québec, la Coalition réclame une enquête publique sur le processus de consultation de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi qu'un moratoire sur tout nouveau permis de jeux dans le quartier.

À la Régie, on se défend bien d'avoir agi en catimini. La publication des avis publics dans un seul quotidien, soit *Le Devoir*, constitue une pratique courante et respecte la Loi sur les courses. Jusqu'à maintenant, explique Artur Pires, secrétaire à la Régie, cette façon de procéder n'avait causé aucun problème. «À la suite des événements de la semaine dernière, nous avons décidé de se donner le mandat de réviser nos façons de faire pour l'avenir, c'est-à-dire de voir s'il n'y aurait pas lieu de publier un avis dans *Le Devoir*, mais également dans un hebdo local — un journal de la communauté chinoise dans ce cas-ci —, ou dans un quotidien anglophone. Nous allons réfléchir à tout ça», indique-t-il.

D'ici là, la seconde journée d'audience pour l'examen du projet du promoteur permettra au Service d'aide à la famille de faire entendre son point de vue. Cette audition devait avoir lieu hier matin, mais elle a été reportée à une date encore indéterminée à la demande du requérant.

### Poursuite contre Bayer

## Des Canadiens se joignent aux victimes américaines du Lipobay

D'APRÈS AP ET PC

Berlin — L'avocat qui poursuit aux États-Unis la société Bayer AG, au nom d'usagers du médicament anti-cholestérol Lipobay, a affirmé hier qu'il entendait son recours collectif au Canada et à d'autres pays.

Le dossier de plaignants du Canada, d'Allemagne, de France, d'Égypte, d'Australie et de la Jamaïque sera joint à celui d'Américains, au sein d'une poursuite qui vise à obtenir un dédommagement pour quelque six millions de personnes, a indiqué l'avocat Kenneth Moll.

Celles-ci avaient recouru au Lipobay — vendu sous le nom de Baycol, aux États-Unis — avant que Bayer ne le retire du marché, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Plus de 50 décès ont été liés au Lipobay, dont un au Canada. D'autres usagers, dont une trentaine au Canada, ont souffert d'une série d'effets secondaires connus sous le nom de rhabdomyolyse.

Il s'agit d'une affection aiguë dans laquelle des cellules de muscle sont détruites et libérées dans le sang, ce qui occasionne des douleurs musculaires et des faiblesses, de la fièvre et des urines sombres.

Le médicament avait été autorisé au Canada en février 1998. Quelque 1,3 million d'ordonnances de Lipobay ont été remplies depuis.

La fusion des dossiers vise à s'assurer que toutes les personnes lésées auront droit à des dommages aussi élevés que ce qui pourrait être attribué aux États-Unis, a noté l'avocat Michael Witt, de Munich.

Mais, a rétorqué un porte-parole de Bayer, la pharmacie fera valoir devant les tribunaux américains que ceux-ci n'ont pas compétence dans des causes impliquant des Allemands et autres ressortissants.

VOYAGES Les BELLES SOIRÉES de l'Université de Montréal

**CONSTELLATION** et

*L'École que vous guide depuis 1970*

vous proposent une semaine de

**THÉÂTRE À PARIS.**

Groupe accompagné par M. Edgard Fruitier.

Du 19 au 27 avril - Vol, hôtel 3 étoiles, petits déj. et billets de théâtre.

Rens. et Réservations : Marjorie 397-0467 ou 987-9798

### AVIS PUBLIC

#### PRÉSENTATION PUBLIQUE DE PROJETS ROUTIERS ET DE TRANSPORT EN COMMUN VISANT L'AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ ENTRE MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD

La Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud tiendra en février prochain deux séances publiques d'information portant sur les projets routiers et de transport en commun que souhaitent porter à l'attention de la Commission et de la population, des représentants de sociétés publiques et privées.

L'objectif de ces rencontres est de rendre accessible à la collectivité montréalaise, toute l'information utile à la réflexion et à l'analyse, en vue des audiences publiques de la Commission qui se tiendront ce printemps.

La Commission invite toute organisation intéressée à présenter un tel projet, et qui n'est pas encore en relation avec elle, à communiquer avec le secrétariat de la Commission d'ici le 22 janvier 2002.

Tél. : (514) 873-7289

Courriel : commission@mobilite-mtl-rsud.gouv.qc.ca

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1605

Montréal (Québec) H2Z 1W7

www.mobilite-mtl-rsud.gouv.qc.ca

Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud

Québec

## • LES ACTUALITÉS •

## Un nouveau vaccin contre la méningite

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministère de la Santé du Canada a autorisé l'utilisation d'un nouveau vaccin qui, selon les chercheurs, pourrait faire disparaître la méningite de type C, l'une des maladies les plus redoutées chez les enfants et les nourrissons.

Contrairement au vaccin offert actuellement, le nouveau produit mis au point par Harold Jennings, du Conseil national de recherches du Canada, donnerait de bons résultats chez les enfants en bas âge et même chez les bébés âgés d'à peine deux mois.

La méningite de type C a refait surface il y a deux ans. En 2000, on a signalé 101 cas au Canada, et 87 au cours des six premiers mois de 2001. Cette maladie peut être mortelle, et elle peut entraîner un retard mental.

Des cas de méningite — touchant surtout des enfants et des adolescents — ont été signalés dans cinq provinces depuis deux ans. Le Québec a lancé une campagne de vaccination en utilisant les vaccins existants.

M. Jennings affirme que le nouveau vaccin, Neis-Vac-C, pourrait faire disparaître la méningite de type C au pays, si des programmes de vaccination étaient offerts dans toutes les provinces.

Terre-Neuve

## Une loi pour interdire des mises à pied

PRESSE CANADIENNE

Saint-Jean, Terre-Neuve — Le gouvernement terre-neuvien a lancé une bombe dans la communauté des affaires, hier, en menaçant d'adopter une loi qui lui permettrait d'empêcher une société inscrite en bourse de procéder à des mises à pied.

Le premier ministre de la province, Roger Grimes, a toutefois indiqué que le gouvernement s'abstenait de procéder de la sorte si la direction de FPI, la plus importante entreprise de transformation de fruits de mer au Canada, renonçait à son projet de supprimer 580 emplois dans trois de ses usines situées sur la côte sud de Terre-Neuve.

«Nous préférons tous que la compagnie accepte volontairement de revoir sa position», a dit M. Grimes en conférence de presse, hier.

Le premier ministre terre-neuvien a qualifié de «*totallement inacceptable*» le plan de restructuration de FPI présenté la semaine dernière par le chef de la direction, Derrick Rowe. À son avis, ce plan va à l'encontre d'un précédent engagement pris par le conseil d'administration de FPI de ne pas supprimer d'emplois.

Le plan de restructuration présenté par FPI a suscité de vives réactions à Terre-Neuve, où l'économie régionale dépend en grande partie de l'industrie de la pêche. Les 580 emplois que veut éliminer FPI représentent environ la moitié des effectifs aux usines de transformation de poissons de Marystown, Harbour Breton et Fortune. Le taux de chômage dans cette région atteignait 20 % l'année dernière.

Terrorisme

## Demande d'extradition adressée au Canada

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ottawa — Les États-Unis ont officiellement demandé à Ottawa l'extradition d'un Somalien accusé de blanchiment d'argent pour financer des groupes terroristes liés au chef islamiste Oussama ben Laden, a indiqué le ministre canadien de la justice hier.

Liban Hussein, 31 ans, est recherché par les États-Unis pour avoir violé des règlements financiers dans l'état du Massachusetts (nord-est) afin d'exploiter une affaire de mandats et transferts d'argent. Il a été relâché sous caution par un juge canadien en novembre.

Un porte-parole du département canadien de la Justice, Patrick Charette, a indiqué que les États-Unis avaient soumis cette demande officielle la semaine dernière, bien avant la date limite.

Hussein gérait une société à Ottawa, al-Barakaat, citée parmi les firmes suspectées de financer ben Laden.

Les autorités américaines ont fermé une succursale à Boston sous l'accusation de blanchiment d'argent au profit de terroristes. Washington affirme que la société a fait transiter plus de deux milliards de dollars à partir d'une banque américaine entre janvier et septembre.

Le Groupe d'assistance internationale du ministère canadien de la justice a «*trente jours pour étudier le dossier et déterminer si la requête doit être accordée*», a indiqué M. Charette.

La prochaine audience d'Hussein devant une cour est prévue le 11 février, et le ministère de la justice canadien doit rendre sa décision avant cette même date.

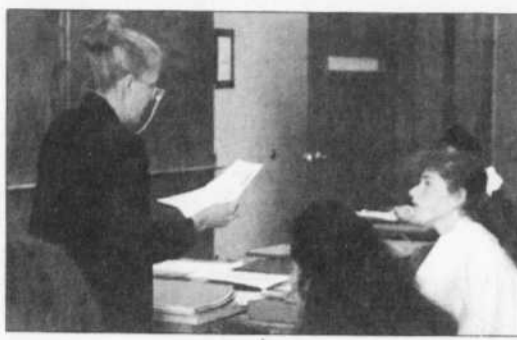
## Un enseignant sur trois serait victime de harcèlement psychologique

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Selon une étude commandée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), un de ses membres sur trois se dit victime de harcèlement psychologique au travail. L'enquête, réalisée par le professeur Angelo Soares de l'École de gestion de l'UQAM, révèle que 11 % des répondants affirment vivre actuellement du harcèlement, 18 % indiquent en avoir vécu au cours de la dernière année et 6 % en ont été témoins. Les agresseurs les plus fréquents seraient un collègue ou plusieurs collègues enseignants (53 % des cas) et un supérieur immédiat (22,4 %).

«*C'est une réalité qui nous saute au visage*», a indiqué la présidente de la CSQ, Monique Richard. «*On devra, comme organisation syndicale, trouver des solutions*». Elle a précisé que son syndicat menait présentement une campagne de sensibilisation sur le terrain. La CSQ compte 145 000 membres dont près de 100 000 œuvrent dans le milieu de l'éducation.

«*Nous avons découvert que 3 % des gens qui ne se disaient pas harcelés l'étaient en réalité*, souligne M. Soares. *Il y a banalisation du phénomène, parce que les gens pensent que cela fait partie du marché du travail*». M. Soares ajoute que le harcèlement a occasionné la perte de 1500 jours de travail. Chez ceux qui sont harcelés, des conséquences graves



viennent entraver leur santé: détresse psychologique, dépression et même syndrome du stress post-traumatique.

Le harcèlement psychologique est très insidieux. Il peut s'exprimer sous diverses formes: allusions, calomnies, humiliations, menaces, discrédit, isolement, menaces de congédiement, etc. Généralement, le harcèlement psychologique se reconnaît par la répétition et la persistance de la conduite blessante et par une atteinte à l'intégrité (physique ou psychologique) ou à la dignité d'une personne.

«*Les conclusions de la CSQ recourent beaucoup nos propres constatations*», précise Esther Paquet, porte-parole de l'organisme Au bas de l'échelle, un groupe

de défense des droits des travailleurs non syndiqués. «*Ça fait toujours un choc de voir ces chiffres, mais cela correspond à ce que vivent les gens dans leur milieu de travail. Ici, la moitié des appels que l'on reçoit sont liés au harcèlement psychologique*».

Selon Monique Richard, il appartient au gouvernement d'agir en premier lieu dans le dossier en modifiant la loi du travail pour interdire le harcèlement psychologique. «*On doit améliorer les conditions de travail pour que nos membres n'aient pas à grimper sur la tête des autres pour survivre*», clame Mme Richard. Elle ajoute que la CSST devrait indemniser les victimes et qu'on devrait leur fournir de l'aide dans les CLSC.

En mai dernier, le Comité ministériel sur le harcèlement psychologique au travail rendait public son rapport. Le groupe de sages recommandait la mise sur pied d'une structure permanente chargée de mettre sur pied une politique québécoise permettant de résorber le problème. On suggérait également au gouvernement d'élaborer une gamme de services de soutien aux victimes.

«*On est toujours en train de terminer la consultation sur ce rapport et d'intégrer les commentaires que nous avons reçus*», a indiqué Sylvie Parent, attachée de presse du ministre du Travail, Jean Rochon. «*Au cours des prochains mois, on sera en mesure de préparer un plan d'action*».

Rue Notre-Dame

## Harel appuie le projet de son collègue Chevrette

Il y a 30 ans, elle militait contre une autoroute est-ouest

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Trente ans plus tard, la ministre Louise Harel change son fusil d'épaule. Ex-militante du Front commun contre l'autoroute est-ouest dans les années 70, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve croit aujourd'hui que la rue Notre-Dame doit servir de lien routier pour le transport par camion, y compris celui des matières dangereuses. En ce sens, elle donne un appui inconditionnel au projet de réaménagement piloté par son collègue Guy Chevrette.

Dans un mémoire déposé hier lors de la reprise des travaux par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Louise Harel indique que ce projet «*marque une nouvelle étape vers la réparation d'une blessure vieille de 30 ans et la revitalisation de tout un quartier qui aura refusé de se résigner*».

S'exprimant à titre de citoyenne, de députée d'Hochelaga-Maisonneuve, de résidente du quartier et de ministre de la Métropole, Mme Harel a décoché quelques flèches aux opposants du projet, notamment ceux qui militent pour une diminution du trafic lourd sur cet important axe routier qui lie le centre à l'est de la ville.

«*Il faudrait avoir bien peu d'ambition pour le développement de l'est de Montréal pour souhaiter moins de camionnage ou une diminution du transport ferroviaire en croissance, grâce au Port de Montréal*», affirme-

elle. Elle qualifie donc de «*chimères*» les solutions avancées par certains détracteurs du projet qui suggèrent de détourner la circulation des véhicules lourds sur la route du port.

«*C'est de la pensée magique! Je le dis en toute modestie parce que j'y ai cru moi aussi. À ma décharge, je dois dire que c'était il y a longtemps, peut-on lire dans son mémoire. À la hauteur de mon quartier, entre Pie-IX et Fullum, il faut circuler sur cette route du Port, à deux voies étroites, coincées entre un enchevêtrement de rails et de quais de déchargement, pour comprendre à quel point le simple objectif d'y canaliser le camionnage généré par l'activité portuaire, soient 1000 camions par jour, est déjà un objectif considérable*».

La ministre croit que le projet du ministre Chevrette est tout indiqué pour canaliser le transport lourd sur la rue Notre-Dame et ce, sans débordement dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Elle précise en ce sens que l'accès au quartier depuis la rue Notre-Dame ne se fera plus qu'à deux intersections (boulevard Pie-IX et rue Alphonse-D-Roy), ce qui restreint considérablement le trafic non désiré dans les rues résidentielles.

«*Les populations des quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud et Mercier-Ouest bénéficient d'un effort de revitalisation sans précédent dans le cadre de ce projet qui bénéficie au développement et à la croissance économique de l'Est*», conclut-elle.

Logement social

## Harel et Tremblay font le point sans promettre un sou de plus

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

La rencontre qui s'est tenue hier matin à l'hôtel de ville de Montréal entre Louise Harel et Gérard Tremblay ne s'est pas traduite en engagements neufs. Tout au plus, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole a-t-elle confirmé les budgets qui seront alloués à la Ville au cours des deux prochaines années dans le domaine de l'habitation, lesquels permettront à la métropole de se doter de 5000 logements sociaux d'ici à 2004, a précisé le maire.

Les diverses ententes entre Ottawa, Québec et les municipalités offriront la possibilité à la Ville de construire plusieurs milliers d'unités d'habitation abordables d'ici à deux ans. Puisque les deux ordres supérieurs de gouvernement adaptent leurs subventions en fonction des besoins de chaque municipalité, le maire Tremblay a choisi d'utiliser toute la marge de manœuvre qui lui était accordée pour construire des logements communautaires, mais a préféré s'en tenir au minimum quant au nombre de logements abordables.

Ainsi, la Ville construira 3150 logements abordables sur une possibilité de 4200. Ces logements, qui seront réalisés entre autres par des coopératives d'habitation, des OSBL ou des promoteurs privés, se loueront entre 350 et 500 \$ par mois. De plus, 1850 logements communautaires (sur une possibilité de 1850) dont 500 logements sociaux avec soutien communautaire

seront construits d'ici à 2004 pour les ménages à revenu faible ou modeste, les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en difficulté ayant des problèmes particuliers de logements.

Au total, Québec se dit prêt à déboursier 290 millions pour l'habitation dans la métropole, des investissements qui commandent une contribution de 112 millions de la part de la Ville.

«*Tous les efforts n'aboutiront pas nécessairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002, a tenu à préciser le maire Tremblay. Je voudrais donc dire aux citoyens de Montréal qui ont un appartement de ne pas le quitter dans des conditions qui pourraient s'avérer difficile en pensant qu'il y aura demain matin 5000 logements abordables. Il va en avoir mais sûrement pas assez pour combler le besoin qui va venir à court terme le 1<sup>er</sup> juillet prochain*».

En outre, Québec et Montréal ont mis sur pied un groupe de travail pour aider au soutien et à l'encadrement des personnes qui en ont le plus besoin. Celui-ci sera notamment composé de représentants de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et du Service d'habitation de la Ville.

Bien que la première rencontre entre les deux élus et leur équipe respective doive être l'occasion de discuter de tous les sujets d'importance qui touchent Montréal, le maire Tremblay n'a pas abordé la question du plan d'affaires de trois milliards qu'il souhaite proposer au gouvernement. Il a cependant indiqué qu'il aurait des entretiens avec d'autres ministres à ce sujet au cours des prochains jours.

Maïs StarLink

## Greenpeace accuse Ottawa de négligence

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

À la suite de la découverte de maïs StarLink dans des produits alimentaires et des cargaisons de maïs importés au Canada alors qu'il est interdit, Greenpeace avait exigé des explications du gouvernement fédéral. La réponse gouvernementale vient d'être publiée et a déçu Greenpeace qui qualifie la politique canadienne d'«*échec lamentable*».

Mis au point et commercialisé par Aventis CropScience, le maïs StarLink contient une protéine, le cry 9c, susceptible de causer des allergies chez l'humain. Pour cette raison, il n'est autorisé que pour l'alimentation animale aux États-Unis alors qu'il est complètement interdit au Canada. Néanmoins, des traces de maïs StarLink se sont retrouvées dans des coquilles de tacos distribués dans les épiceries américaines en septembre 2000. Et comme le Canada importe de grandes quantités de maïs américain chaque année, la contamination a gagné le territoire canadien.

Dans la réponse fournie à Greenpeace, on y apprend que ce n'est que six mois après la contamination que le gouvernement a expédié une note à tous les importateurs de semences leur enjoignant de fournir des documents indiquant que le maïs qu'ils importaient avait été contrôlé et était exempt de maïs StarLink. De plus, aucun programme n'a été mis sur pied pour vérifier si du maïs StarLink ou d'autres semences issues des biotechnologies se sont introduits dans les écosystèmes. De même, Santé Canada n'a conduit aucune étude visant à examiner les effets du maïs StarLink sur la santé. Par ailleurs, la contamination au StarLink aurait coûté plus de 900 000 \$ au gouvernement canadien qui ne semble pas disposé à exiger un dédommagement de la compagnie Aventis.

«*Ce rapport confirme que le Canada n'était pas préparé à faire face à la contamination génétique causée par le maïs transgénique StarLink importé des États-Unis*», Eric Daries, de Greenpeace.

«*Le gouvernement fédéral ne dispose pas d'un programme de surveillance de l'intégrité de la chaîne alimentaire*», précise Marc Fortin, professeur au département de sciences végétales de l'université McGill. *La contamination de la chaîne alimentaire humaine par le maïs StarLink est accidentelle, mais la plupart des scientifiques l'avaient prévue. Prétendre que le maïs StarLink n'aurait pas pollinisé le maïs pour consommation humaine est illusoire*».

Marc Fortin ajoute que «*les procédures d'inspection de ce qui est importé au pays ne sont pas claires. Le gouvernement a-t-il fait tous les efforts nécessaires ou souhaitables pour contenir l'importation de produits non approuvés au Canada? Et que fait-il maintenant comme vérification?*»

Bart Billmer de l'ACIA explique que lorsque les autorités canadiennes ont été prévenues de la contamination au maïs StarLink aux États-Unis, elles ont mis sur pied un programme de surveillance des importations en provenance de ce pays. «*Nous avons signifié aux importateurs canadiens que ce produit était illégal et interdit au Canada. Un avis à cet égard a été publié sur notre site Internet. Et, nous avons instauré un programme d'échantillonnage qui se poursuit toujours*», dit-il.

Mais comment l'ACIA contrôle-t-elle en temps normal le contenu en OGM des produits importés de l'étranger? «*À moins que nous ne suspicions un problème particulier, nous ne procédons pas à des vérifications*, précise Bart Billmer. *Nous avons autorisé au Canada de nombreux aliments issus des biotechnologies qui avaient déjà été approuvés aux États-Unis. Alors, nous n'avons pas à les contrôler*».



C'était un agent du FBI au-dessus de tout soupçon

Un espion presque parfait  
AUX GRANDS REPORTAGES  
ce soir 20 h

animation :  
Michèle Vrioly

en direct sur la vie

LE DEVOIR

## LE MONDE

## Rafle chez les extrémistes pakistanais

Malgré la mise aux arrêts de 1400 membres de cinq groupes islamistes, l'Inde ne démobilise pas pour le moment ses troupes indiennes à la frontière

La tension a baissé d'un cran en Asie méridionale, alors que le chef d'État pakistanais a rempli la promesse qu'il avait faite à la télévision samedi dernier. Islamabad a minimisé la rebuffade indienne à la suite de ce geste, estimant qu'un retrait des troupes massées à la frontière commune pouvait être espéré. Les rafles interviennent alors que le secrétaire d'État américain, Colin Powell, est attendu demain à Islamabad.

RANA JAWAD  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Islamabad — La police pakistanaise a interpellé quelque 1400 extrémistes lors d'une rafle contre cinq organisations interdites samedi soir par le président Pervez Moucharraf, ont annoncé hier des sources officielles.

Ces arrestations, commencées dès avant le discours radio-télévisé du général-président Moucharraf samedi soir, se sont poursuivies hier dans les quatre provinces du pays. Selon des responsables du ministère de l'Intérieur, outre ces arrestations, quelque 470 bureaux des organisations interdites samedi ont été fermés par les forces de l'ordre.

La Bourse pakistanaise a augmenté de 3,9 % hier après le discours présidentiel que les investisseurs ont salué. L'indice de référence a gagné 53 points pour clôturer à 1428 points.

Les responsables pakistanais ont indiqué que les groupes interdits ne seraient pas autorisés à renaitre sous un autre nom, comme l'avaient envisagé certains d'entre eux. «S'ils essayent de faire cela, nous les poursuivrons», a dit un responsable du ministère de l'Intérieur.

Un peu plus tôt, le secrétaire général du ministère, Tasneem Noorani, avait déclaré à l'AFP que les activistes arrêtés avaient été pour «suspicion d'activités pouvant menacer l'ordre public» et «obstruction à l'application d'instructions officielles».

Selon les autorités, les organisations interdites, La-



SALIM SHAHID REUTERS

Le secrétaire général du puissant parti Jamiat Ulama-e-Islam, Maulana Abdul Ghafoor Haideri, a dû prendre hier le chemin des cellules, même si sa formation n'est pas interdite.

shkar-e-Taiba, Jaish-e-Mohammad, Sipah-i-Sahaba Pakistan, Tehreek-i-Fiqh Jafria Pakistan et Tehreek-i-Nifaz-e-Shariat Mohammadi comptent moins d'un million de partisans, dans un pays de 145 millions d'habitants.

«Mais leur noyau dur ne compte que quelque mil-

liers de personnes», a estimé un responsable du ministère de l'Intérieur.

Parmi les groupes touchés par la décision présidentielle, le Lashkar-e-Taiba et le Jaish-e-Mohammad, sont les deux organisations indépendantistes cachemiraises accusées par l'Inde d'être responsables de l'attentat contre le parlement de Delhi, le 13 décembre, qui avait fait quatorze morts dont les cinq assaillants.

## D'abord mettre fin au «terrorisme transfrontalier»

Selon le ministre indien de la Défense, il n'y aura pas de démobilisation des troupes indiennes à la frontière avec le Pakistan tant qu'Islamabad n'aura pas effectivement arrêté le «terrorisme transfrontalier». George Fernandes a également préconisé une action «rapide» de l'autre camp.

Les deux rivaux d'Asie du sud sont au bord de leur quatrième guerre, l'Inde accusant le Pakistan de soutenir les terroristes en permettant aux groupes séparatistes cachemirais d'agir depuis son territoire.

La lutte des rebelles islamistes contre la domination indienne sur cette région himalayenne avait déjà été la cause des trois précédents conflits entre les deux pays depuis leur indépendance en 1947.

Les responsables pakistanais ont minimisé la rebuffade indienne, estimant que la réponse de Delhi, n'était pas «négative» et qu'un retrait des troupes massées à leur frontière commune pouvait être espéré. «Nous attendons de l'Inde qu'elle retire ses troupes vers les positions occupées en temps de paix» a dit le porte-parole militaire d'Islamabad, le général Rashid Qureshi.

Les rafles interviennent alors que le secrétaire d'État américain, Colin Powell, est attendu demain à Islamabad pour sa deuxième tournée dans la région depuis sa prise de fonction.

M. Powell, qui se rendra également au Japon, en Inde et en Afghanistan, devrait tenter de convaincre Delhi de donner au président Moucharraf le temps de procéder au «nettoyage» de l'extrémisme dans son pays. Il devrait également pousser M. Moucharraf à confirmer par des actes sa volonté d'éradication du terrorisme au Pakistan.

Un cas bénin de bretzel

## George W. Bush se sent «très bien»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moline — Au lendemain d'un bref évanouissement, le président George W. Bush s'est dit en pleine forme hier, et il a quitté Washington comme prévu pour une tournée dans trois États destinée à défendre sa politique économique.

«Je me sens très bien», a déclaré M. Bush, 55 ans, avant de partir, alors que des journalistes s'inquiétaient de son état de santé. Il a précisé que sa tension artérielle, prise dimanche soir, était également bonne.

Une écorchure de plusieurs centimètres était visible sur sa pommette gauche, et sa lèvre inférieure semblait meurtrie. Le président pense que cet hématome est dû à «une combinaison de la table, du plancher et des lunettes qu'il portait» lorsqu'il est tombé après s'être évanoui, a expliqué son porte-parole Ari Fleischer. Les lunettes «ont pu heurter la table, heurter le plancher», a-t-il précisé.



REUTERS

Ça passera.

Le président a de son côté plaisanté en racontant qu'en reprenant ses esprits il avait vu ses chiens «Barney et Spot apparemment très inquiets». Il s'était brièvement évanoui dimanche en fin d'après-midi après avoir avalé de travers un bretzel, alors qu'il regardait un match de football américain dans sa chambre à la Maison-Blanche.

«Ma mère a toujours dit: "Quand on mange des bretzels, il faut mâcher avant d'avaler." Ecoutez votre mère, a-t-il dit. Je suis tombé», a-t-il expliqué.

Selon Ari Fleischer, M. Bush a été examiné hier matin par son médecin, Richard Tubb, qui a estimé que le président était parfaitement en état d'effectuer sa tournée. «À ce stade, le docteur ne voit pas la nécessité de tests supplémentaires», a précisé M. Fleischer.

M. Bush s'était évanoui à 17h35 dimanche dans sa chambre à la Maison-Blanche, alors qu'il regardait sur un canapé un match de football américain opposant l'équipe des Baltimore Ravens aux Miami Dolphins. Le président a perdu conscience «pendant quelques secondes, après quoi il s'est relevé et a appelé sa femme et l'infirmière de la Maison-Blanche», avait précisé un porte-parole de la Maison-Blanche, Ken Lisiaus.

EN BREF

## Le Pentagone dit bien traiter ses prisonniers

(AFP) — Un deuxième groupe de 30 prisonniers d'Afghanistan est arrivé hier après-midi à la base navale américaine de Guantanamo, à Cuba, a annoncé le Pentagone qui a souligné, en réponse à des critiques, que les détenus étaient bien traités. Les vingt premiers talibans ou membres d'al-Qaïda, arrivés vendredi après-midi après un voyage de plus de 24 heures, ont passé sans incidents leurs premiers jours de captivité illimitée à Cuba et ils sont traités «humainement», selon le département américain de la Défense. L'avion de transport militaire C-17, parti dimanche de Kandahar avec le deuxième groupe, est arrivé hier peu avant 20h30 GMT après un voyage de plus de 24 heures. L'ONU a par ailleurs mis en garde hier contre un effondrement du fragile gouvernement en Afghanistan si une aide financière massive ne lui était pas accordée immédiatement. L'administration afghane «a besoin de plusieurs millions de dollars dans les prochains jours sans quoi il n'y aura plus de pays quand les milliards de dollars seront disponibles», a averti Ahmed Fawzi, porte-parole du représentant du secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi.

## La fin d'une épizootie

Londres (Reuters) — La Grande-Bretagne a annoncé hier avoir éradiqué la fièvre aphteuse de sa dernière région infectée et retrouver, de ce fait, son statut de pays indemne. Cette annonce, qui interviendra officiellement ce soir à minuit, met un point final à une longue épizootie qui a ravagé son secteur agricole et envoyé plus de quatre millions d'animaux à l'abattoir. Selon des responsables officiels, les tests sur les moutons effectués dans le comté du Northumberland, dans le nord-est de l'Angleterre qui était la dernière région classée «à risques», se sont révélés négatifs. Les responsables du secteur épidémiologique peuvent donc maintenant rétablir des relations commerciales. La décision de la Grande-Bretagne de se déclarer indemne de la fièvre aphteuse lui permet de demander la levée des sanctions commerciales internationales qui frappent le pays.

## Écolières sous escorte

Belfast (AFP) — La rentrée des classes s'est faite sous haute protection de la police et de l'armée hier dans le nord de Belfast, après l'assassinat samedi d'un postier catholique et les menaces d'un groupe armé protestant à l'encontre des enseignants, a constaté un journaliste de l'AFP. Dès l'aube, la police s'est déployée dans les quartiers nord de la ville, postant hommes et blindés devant toutes les écoles catholiques. Plusieurs dizaines de policiers et de soldats ont à nouveau escorté dans le calme les fillettes de l'école catholique de Holy Cross sur les 200 mètres en territoire protestant qui séparent leur quartier de l'école primaire. Cette école est au centre du différend qui a provoqué deux nuits d'émeutes intercommunautaires et de violence la semaine dernière. L'UDA (Association de défense de l'Ulster) a revendiqué l'assassinat de Daniel McColligan abattu samedi en arrivant au centre de tri postal de Rathcoole, un fief protestant du nord de la ville.

## Lapidation: procès ajourné

Sokoto — Le procès en appel de Safiya Husaini, une Nigériane de 35 ans condamnée à être lapidée à mort «pour adultère» par un tribunal islamique de Sokoto, a été ajourné hier, la jeune femme étant revenue sur ses premières déclarations selon lesquelles elle avait été violée. Le juge Muhammadu Bello Silane a décidé d'ajourner le procès au 18 mars. L'avocat de la jeune femme, Abdulkadir Imam, a affirmé que sa cliente avait fait ces déclarations sous la contrainte et qu'elle les retirait.

«Justice à deux vitesses» au pays de Jacques Chirac

## Démission fracassante d'un magistrat «écœuré»

REUTERS

Paris — Le départ du juge Eric Halphen a choqué les magistrats qui y voient un signe de la crise de l'institution judiciaire et du coup d'arrêt donné depuis quelques mois aux enquêtes politico-financières.

Le juge d'instruction de Créteil, qui a conduit entre 1994 et 2001 une enquête sur l'éventuel financement illégal du RPR par les HLM de Paris, a annoncé hier dans le *Parisien* sa décision de changer de métier.

Le magistrat avait convoqué le président Chirac comme témoin en mars 2001, avant d'être sanctionné pour un vice de procédure et d'être dessaisi du dossier le 4 septembre dernier.

Il dénonce aujourd'hui les tentatives de déstabilisation dont il a fait l'objet et une «justice à deux vitesses». «Des gens qui détournent des sommes considérables échappent à tout jugement ou, quand ils sont jugés, échappent de peines insignifiantes. Pendant ce temps, le voleur de sac à main du métro, pour lui rien n'a changé. Il prend toujours six mois fermes», dit-il.

Les deux principaux syndicats de la magistrature partagent cette analyse. «Cette démission est le symbole de la mise en place depuis des années d'une justice pour

les riches et d'une autre pour les pauvres», dit l'Union syndicale des magistrats, qui attire l'attention sur «le risque de déstabilisation totale de l'institution judiciaire». Le plus haut magistrat français, le président de la Cour de cassation, Guy Canivet, s'est exprimé hier sur Europe 1 pour demander un «renforcement des moyens des juges».

Le juge d'instruction Thierry Jean-Pierre, devenu député européen DL, a abondé dans le sens d'Eric Halphen en racontant avoir également fait l'objet de pressions quand il instruisait une enquête sur le financement illégal du PS au début des années 90. «On m'avait menacé, un service était venu me voir pour me dire que si je continuais comme ça, il y aurait des photos montées qui seraient diffusées», a-t-il affirmé sur LCI.

Dans son entretien au *Parisien*, le juge Halphen dénonce les manœuvres de déstabilisation dont il avait fait l'objet au début de son enquête.

Trois de ces tentatives sont avérées, même si leur origine est encore indéterminée: en 1994, la police et un conseiller général RPR, Didier Schuller, aujourd'hui en fuite, ont tenté d'impliquer artificiellement le beau-père du juge dans le dossier pour le faire dessaisir. La manœuvre ayant été éventée, le juge avait pu reprendre ses

investigations. Mais, en 1995, selon la «confession» vidéo du financier occulte du RPR Jean-Claude Méry, le juge de Créteil a été suivi par la police et photographié en compagnie d'une jeune femme. Des clichés auraient été diffusés dans certains milieux. «Mon couple a volé en éclats», raconte le juge au *Parisien*. Enfin, en juin 1996, le ministère de l'Intérieur d'alors avait ordonné à la police de refuser d'assister le juge lors d'une perquisition chez le maire de Paris Jean Tiberi.

## Le patron de la Société Générale en garde à vue

Par ailleurs, Daniel Bouton, président-directeur général de la troisième banque française, la Société Générale, était en garde à vue hier à Paris dans une affaire de blanchiment d'argent entre la France et Israël, dans laquelle six cadres de la banque ont déjà été mis en examen, a-t-on appris de source proche du dossier.

La banque est soupçonnée d'avoir participé à un circuit de blanchiment entre la France et Israël en ne procédant à aucun contrôle préalable avant de traiter certains chèques présentés par des banques étrangères, principalement israéliennes, pour encaissement auprès des banques françaises.

COLOMBIE

## Le processus de paix pourrait être sauvé

AGENCE FRANCE-PRESSE

Los Pozos — Les conditions pour relancer le processus de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes) sont réunies, a déclaré hier l'ambassadeur de France à Bogota, au nom du groupe des dix pays facilitateurs du groupe du processus de paix.

Daniel Parfait a précisé que cette déclaration du «groupe des dix» avait été «acceptée par le président colombien Andres Pastrana et le commandant en chef des FARC» Manuel Marulanda. «Nous demandons aux deux parties de confirmer leurs engagements», a-t-il ajouté.

Quelques instants plus tard, un porte-parole des FARC, Raul Reyes, a indiqué que son organisation avait accepté la déclaration du «groupe des dix». «En tant que représentant des FARC, j'accepte les termes de la déclaration des pays facilitateurs du processus de paix, soutenue par les Nations unies», a déclaré Raul Reyes qui a participé toute la journée de lundi aux négociations.

Après trois jours de négociations menées par l'envoyé spécial de l'ONU, l'Américain James Lemoine, le président de la Conférence épiscopale de Colombie, l'archevêque de Medellín, Alberto Giraldo, et les dix ambassadeurs du «groupe des dix» se sont rendus hier dans la zone démilitarisée afin de conclure un accord.

Après la suspension des négociations mercredi dernier, le président colombien Andres Pastrana avait appelé samedi la guérilla des FARC à évacuer avant hier soir 21h30 locales la zone démilitarisée de Caguan (sud de la Colombie), placée sous son contrôle depuis trois ans. Ce territoire de 100.000 habitants dans le sud du pays, grand comme la Suisse, avait été placé sous leur contrôle en janvier 1999 afin d'instaurer un processus de paix.

Prêt à rencontrer à nouveau les négociateurs des Forces armées révolutionnaires de Colombie



JOSE MIGUEL GOMEZ

Patrouille près de la zone démilitarisée.

(FARC), le haut-commissaire pour la paix du gouvernement colombien, Camilo Gomez, se trouvait également dans la zone démilitarisée hier matin.

M. Gomez ne participait pas à cette réunion de la dernière chance, qui a débuté peu avant 10h du matin, mais il se trouvait directement en contacts avec le représentant de l'ONU.

Mercredi, le chef d'État colombien avait jugé «insuffisantes» les propositions de l'organisation rebelle en fin de semaine. Malgré les efforts incessants de la communauté internationale ces derniers jours le président Pastrana avait choisi cette fois de ne pas céder face aux hésitations des FARC dans les dossiers les plus sensibles de la négociation.

Souvent jugé «trop généreux» envers les FARC par la droite colombienne, les paramilitaires d'extrême droite et une partie de l'opinion publique, il n'a pas voulu accéder cette fois aux nouvelles conditions imposées par les FARC. L'organisation rebelle demandait notamment l'arrêt du survol par l'aviation colombienne de la zone de détente et la levée des barrages routiers exercés par l'armée aux abords de la zone.

Conflit israélo-palestinien

## Meurtre ciblé et riposte

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — La mort du chef d'un groupe armé palestinien à Tulkarem, en Cisjordanie, dans une explosion attribuée à Israël, a entraîné une attaque dans laquelle un Israélien a été tué, minant encore davantage la trêve.

Auparavant, on avait indiqué de sources militaires israéliennes que trois soldats israéliens avaient été blessés, dont deux grièvement, mais il n'était pas possible dans l'immédiat d'établir si l'Israélien tué faisait partie du groupe de trois soldats.

La direction palestinienne a imputé à Israël l'assassinat du chef à Tulkarem des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, un groupe armé proche du mouvement du président palestinien Yasser Arafat, le Fatah, accusant le gouvernement israélien d'attiser la tension. «La direction israélienne a repris sa politique d'assassinats qui va menacer la sécurité, la stabilité et le calme qui régnaient dans la région durant les semaines passées», a affirmé le porte-parole de la direction dans un communiqué.

Si les accusations palestiniennes sont confirmées, il s'agirait du premier assassinat d'un activiste palestinien par Israël depuis plus d'un mois.

Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa ont revendiqué l'attaque contre les soldats, à un barrage routier près de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie. Le groupe a affirmé avoir voulu ainsi venger son chef Mohammad Raad Al-Karmi, ainsi que la démolition de maisons palestiniennes à Rafah, dans la bande de Gaza, le 10 janvier. Selon le groupe, des «combattants des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa ont ouvert le feu à l'arme automatique en direction d'une voiture de soldats près de Naplouse, faisant plusieurs victimes».

Dans la matinée, le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres avait annoncé l'arrêt des destructions de maisons dans les territoires palestiniens à la suite de la violente polémique provoquée par la démolition de maisons à Rafah. A Jérusalem-est, occupée et annexée par Israël depuis 1967, la police israélienne a toutefois détruit dans la matinée à l'aide de bulldozers neuf maisons palestiniennes dans un quartier arabe.

## É D I T O R I A L

## De bons gars, vraiment?

En se déplaçant afin d'aller serrer la main de quelques membres des Hells Angels réunis le week-end dernier dans un hôtel de la Ville Reine, le maire de Toronto, Mel Lastman, s'est attiré une avalanche de critiques... bien méritées. Cela dit, le Québec est mal placé pour faire la leçon, ayant lui-même fermé les yeux pendant de longues années sur les ravages du crime organisé.

**A**u Québec, au moment où reprennent les audiences devant mener aux mégaprocès impliquant des dizaines de motards affiliés aux Hells Angels, la poignée de main du maire n'a impressionné personne. Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'est dit scandalisé, avec raison, qualifiant le geste du maire frivole de «pire» que celui de nos deux artistes, Ginette Reno et Jean-Pierre Ferland. Ces derniers, on s'en souvient, avaient chanté lors du mariage d'un Hells, en 2000. Il va de soi que «nos» deux artistes ne sont pas des personnages publics au même titre que le maire torontois.

Mais cette comparaison a le mérite de rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, au Québec, une partie de la population manifestait encore sinon de la sympathie, du moins une certaine tolérance envers Maurice «Mom» Boucher, qui sait comment utiliser les médias à son avantage. Pourtant, deux ans plus tôt, Maurice Boucher avait été accusé — puis acquitté, il est vrai — d'avoir commandé les meurtres de deux gardiens de prison. Mais le chef des Hells avait bien manœuvré et certains semblaient presque prêts à le considérer comme un héros, ayant vaincu le gros méchant Etat.

Déjà, trois années plus tôt, à l'été 1995, la guerre sanglante entre bandes rivales de motards avait coûté la vie à un enfant de 11 ans qui se trouvait sur le trottoir au moment d'un attentat à la bombe. Cet événement fut décisif dans l'opinion publique comme dans la détermination des autorités à agir, mais les choses, on le voit aujourd'hui, ne bougent que très lentement. Avant qu'elles ne frappent la métropole, les bandes de motards criminels avaient fait bien des victimes dans les banlieues, sans que personne ne s'en émeuve outre mesure.

Récemment, le resserrement du travail des policiers a permis l'arrestation de 17 d'entre eux, opération survenant six mois après l'attentat qui avait failli coûter la vie au journaliste Michel Auger. Ce dernier incident a convaincu les autorités d'octroyer les ressources nécessaires à la lutte contre le crime organisé parce qu'en raison de la grande couverture médiatique qu'il reçut, l'attentat contre le journaliste du *Journal de Montréal* étala au grand jour une certaine incurie policière. Même si le crime organisé ne les empêche pas de dormir, les autorités n'aiment jamais voir leurs faiblesses étalées à la une des médias...

Les mégaprocès de plus de 30 membres des Hells qui débute-ront sous peu, à la suite d'accusations de meurtre, de gangstérisme et de trafic de drogue, seront déterminants. La population a besoin de savoir que ses dirigeants ont la volonté de s'attaquer au crime organisé. Le jour où elle aura cette conviction, elle cessera de se demander si les membres de gangs associés au crime organisé sont des héros ou des criminels.

M. Ménard a bien raison de s'indigner du comportement irresponsable du maire de Toronto, qui tentait en vain hier de rattraper sa malheureuse gaffe en avouant tout ignorer des Hells Angels, installés en Ontario de manière officielle depuis un an seulement.

Et avant de jeter la pierre aux commerçants torontois qui ont superbement ignoré l'invitation des policiers à ne pas les servir, rappelons-nous combien de nos commerçants ont fait affaire et font toujours affaire avec les motards en toute connaissance de cause, parce que cela les arrange.

Oui, dénonçons le geste écervelé du maire de Toronto, mais non sans oublier notre propre silence.

## La génération sacrifiée

**U**n peu comme Lucien Bouchard à la même époque l'an dernier, Brian Tobin, ministre de l'Industrie dans le gouvernement Chrétien, a surpris tout le monde hier après-midi en annonçant son départ de la vie politique active. Comme l'ancien premier ministre du Québec, qu'il a fréquenté alors qu'il était lui-même premier ministre de Terre-Neuve, il part sans avoir encore décidé où sa nouvelle carrière l'entraînera.

Les motifs invoqués publiquement par Brian Tobin relèvent du domaine privé. Après avoir consacré 24 ans à la politique, il opte pour la recherche d'une qualité de vie que seule une carrière autre que publique peut lui apporter. Étonnant de la part d'un homme qui, pendant tout ce temps, a été habité par le démon de la politique et l'ambition d'occuper un jour la fonction de premier ministre! La vraie raison ne serait-elle pas qu'il sait ne pouvoir réaliser cette ambition hors de sa portée pour encore plusieurs années? La réponse qu'il nous donne est affirmative et, dans les circonstances, mieux vaut pour lui se mettre en réserve de la république à Saint-John's, Terre-Neuve.

Si le ministre de l'Industrie jette ainsi l'éponge, c'est qu'il a bien vu que ses chances de l'emporter lors d'une éventuelle course au leadership sont nulles. Le ministre des Finances,

Paul Martin, domine déjà l'appareil du parti dans presque toutes les régions du pays et il est perçu comme imbattable. Par ailleurs, M. Tobin a réalisé qu'il avait, malgré l'amitié qu'on dit que Jean Chrétien lui porte, peu de poids dans le gouvernement où il n'a pas réussi cet automne à faire avancer ses projets.

Brian Tobin a compris qu'il fait partie d'une génération sacrifiée de politiciens par le Parti libéral du Canada, chez qui l'avenir semble appartenir aux sexagénaires. Tous ceux que l'on considère désormais comme la relève au sein du parti, les Allan Rock, John Manley, Sheila Copps, Jane Stewart, Martin Cauchon, ont entre 40 et 54 ans. Tout comme Brian Tobin, qui en a 47, ils devront attendre que Jean Chrétien et Paul Martin aient assouvi leurs ambitions pour pouvoir à leur tour prétendre à la magistrature suprême.

Par son geste, Brian Tobin ne fait que révéler de façon crue la réalité des forces en présence au sein du Parti libéral. Cette réalité est celle d'un Jean Chrétien qui ne veut pas partir et qui ne veut surtout pas laisser le pouvoir à son rival de toujours, Paul Martin. Paradoxalement, l'effet net d'une telle attitude aura été d'empêcher le renouvellement de son parti en décourageant les aspirations de la génération des 40 et 50 ans. Sans le vouloir, M. Tobin fera peut-être réaliser au premier ministre qu'en cherchant à bloquer la route à Paul Martin, c'est aussi aux plus jeunes, ceux qui sont l'avenir du Parti libéral, qu'il dit non.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Dans les pommes

Je suis allé magasiner à un magasin Provigo, à Shawinigan-Sud. En parlant avec un préposé aux fruits et légumes que je connais depuis des années, je lui demande s'ils s'approvisionnent toujours au Québec. Non, me dit-il, le type qui nous vendait pour 5000 à 6000 \$ de pommes par semaine s'est fait dire qu'à l'avenir ils achetaient en Ontario et aux États-Unis. Loblaw ne devait-il pas continuer à acheter au Québec?

Jean Arvaisais

Saint-Mathieu, janvier 2002

## Adieu, M. Archambault

Le 23 décembre est décédé Jean-Jacques Archambault, ex-ingénieur à Hydro-Québec. La nouvelle n'a fait aucune manchette. Bizarre, tout de même, notre société, dont l'opinion s'émue avec lyrisme à la mort de ses artistes, communique avec ferveur à la douleur des proches de qui meurt à la une et qui laisse dans l'oubli la disparition d'un des plus brillants de ses inventeurs.

Dans la quarantaine, au début des années 60, Jean-Jacques Archambault imaginait, calculait et concevait l'hypothèse que l'on puisse transporter l'énergie électrique à 735 kV. Jusque-là, Hydro-Québec n'avait jamais transporté l'énergie qu'à 315 kV. Ailleurs dans le monde, on expérimentait avec plus ou moins de bonheur des tensions de 400, voire 500 kV. Lui, d'un coup, révolutionna complètement le domaine, ciblant au terme de ses recherches cette tension de 735 kV qui, à l'usage, quelque 40 années plus tard, se révèle toujours être la meilleure solution pour transporter de l'énergie sur de longues distances.

M. Archambault définit alors son hypothèse pratiquement seul pendant trois ans, entouré certes de quelques fervents disciples mais contre sa hiérarchie de l'époque. Il résolut à la simple règle à calcul, sans ordinateur, des équations d'une complexité absolument époustouflante, poursuivant ses recherches la nuit, sur un coin de table de cuisine. Et voilà qu'au terme de cette véritable aventure scientifique, en 1965, le Québec étonnait le monde entier de l'énergie en devenant le maître d'œuvre d'une des plus grandes avancées technologiques du siècle de l'électricité.

Ce que le Québec doit à M. Archambault? Quelque chose d'énorme: pouvoir produire l'essentiel de son énergie en exploitant ses richesses hydrauliques nordiques; avoir, ce faisant, des tarifs d'électricité parmi les plus bas au monde; générer des revenus de milliards de dollars en vendant une partie de cette énergie à l'extérieur de nos frontières; n'avoir qu'un minimum d'équipement de production thermique et nucléaire; être considéré dans le monde comme un leader incontesté du transport à haute tension et en tirer des bénéfices par le biais de ses entreprises de génie-conseil.

Le 735 kV était récemment identifié par un jury d'experts comme «la technologie québécoise du XX<sup>e</sup> siècle», devançant, le bras canadien de CAE, la motoneige de M. Bombardier et une dizaine d'autres technologies de pointe. L'événement, là non plus, n'avait pas fait les manchettes. M. Archambault, très affaibli par la maladie, avait tenu à participer à la cérémonie tenue le 6 mars à Québec.

Humaniste d'une suave discrétion et d'une humilité totale, c'est un très grand homme qui vient de disparaître.

Jean Louis Fleury

Saint-Valentin, 27 décembre 2001

## Finales de hockey et SRC

Lorsqu'on a annoncé la programmation de la SRC pour 2001-2002, j'ai été sidéré d'entendre que Radio-Canada diffusait les finales de hockey pour la dernière année. Puisque sa mission est de se consacrer à la culture, laissez-moi rappeler que le sport fait partie de la culture d'un peuple. D'ailleurs, n'avons-nous pas appris les beaux termes français de hockey grâce à M. Lecavalier et Radio-Canada? N'est-ce pas par l'entremise de Radio-Canada que MM. Dufault et Brisebois, ayant traduit les termes du football, ont pu ensuite nous les transmettre? Je n'écoute que Radio-Canada. J'apprécie les

émissions présentées, mais j'aime bien me tendre en écoutant une bonne joute sportive. La SRC ne diffuse plus le football, ni le baseball; à quand la prochaine programmation nous avisant qu'elle ne diffusera plus les parties de hockey du samedi soir? Ou donc seront dorénavant diffusées les finales de hockey? Le Canadien de Montréal va toujours en s'améliorant. A m'imaginer sa participation aux finales de la coupe Stanley, cela me touche profondément de penser que je ne serai peut-être pas en mesure de voir ces parties. Je paie déjà pour Radio-Canada, serai-je en plus obligé de payer pour une part de la diffusion sur le câble?

Liliane Lalonde

Saint-Hubert, 8 janvier 2002

## Feu l'hôtel Notman

Après huit mois de lutte sans relâche contre le projet insensé d'un hôtel à l'architecture douteuse sur le site de la maison Notman, rue Sherbrooke, coin Clark, la ministre d'Etat à la Culture et aux Communications, Diane Lemieux, a fait savoir par communiqué de presse, le 30 novembre dernier, qu'elle n'autorisait pas le projet en raison «d'éléments architecturaux jugés inacceptables et de la trop grande densité envisagée... [du] vif attachement des résidentes, des résidents et des spécialistes aux valeurs architecturale, historique et urbaine du site».

Des remerciements sont dus:

- à madame la ministre pour sa sensibilité à l'égard des valeurs patrimoniales;
- aux organismes de protection du patrimoine;
- aux architectes de renom qui ont démontré l'absurdité du projet;
- aux médias qui ont fait connaître notre combat;
- aux milliers de personnes qui se sont rapidement mobilisées pour soutenir notre groupe par des lettres d'appui envoyées aux journaux, aux autorités municipales et provinciales, qui ont participé à notre marche de protestation et à l'audience publique.

Pour nous, c'est une victoire durement gagnée! Ce fut même une épreuve, car, du jour au lendemain, nous avons dû empiéter sur nos vies personnelles et professionnelles pour combattre quotidiennement un projet qui, au point de départ, n'aurait jamais dû être accepté par les autorités municipales et provinciales puisque la maison Notman a été classée monument historique en 1979. Dure leçon à retenir pour nous tous, citoyens: rien n'est jamais acquis.

Nous retiendrons aussi de ce combat qu'une ville n'est pas seulement un centre d'investissements et d'occasions d'affaires mais un cadre de vie, un lieu d'épanouissement et l'expression d'une collectivité. C'est encore et surtout un grand livre d'histoire, le livre de notre histoire, de ceux qui nous ont précédés et dont les pages fragiles sont faites de vieilles maisons, de ruelles, de rues, de places et de monuments que nous parcourons avec respect en invitant l'étranger à les connaître et à nous connaître. Trop de pages ont déjà été arrachées de ce grand livre.

Restons toujours aux aguets.

Le Groupe de défense

de la Maison Notman

Janvier 2002

## «Si mon nom était Lapiere»

En déclarant «si mon nom était Lapiere ou Arcand, ce genre de chose n'arriverait pas», Alfonso Gagliano semble trahir une bien piètre connaissance de l'histoire des accusations de corruption et de patronage dans ce pays nommé le Canada. L'un des traits profonds de la culture politique du Canada anglais est sa tendance à se considérer moralement supérieur à ses voisins. La corruption, par exemple, a toujours meilleur goût quand elle se passe au Québec: celle de Duplessis était bien pire que celle de ses homologues provinciaux canadiens; Pierre Sévigny était plus corrompu que George Hees; le gouvernement de Bryan Mulroney était corrompu parce qu'il avait tellement de députés issus du Québec profond; les maires Drapeau et Bourque étaient de la même trempe; et j'en passe.

Les accusations contre M. Gagliano ne viennent pas du Québec, mais du journal «national» du Canada, *The Globe and Mail*, qui en fait ses

choux gras surtout depuis le mercredi 9 janvier. Ceux qui accusent s'appellent Grant ou Winsor. Ils viennent de Peterborough, d'Ottawa et de Toronto. En effet, M. Gagliano est doublement fautif: il est né en Italie et il a été élu au Québec. S'il tenait vraiment à la vérité, pourquoi n'a-t-il pas dit «si mon nom était Smith ou Jones, ce genre de chose n'arriverait pas»? La réponse est simple: en faisant cela, il aurait transgressé la règle d'or du Parti libéral du Canada selon laquelle un politicien peut toujours sortir de l'embarras en accusant les Québécois de racisme ou de corruption.

Robin Philpot

Directeur des communications

Société Saint-Jean-Baptiste

Janvier 2002

## Le jeu du Quartier chinois

En qualité de membre actif de la communauté chinoise de Montréal depuis de nombreuses années, à titre personnel ou au sein d'un organisme communautaire, je considère que le jeu est en soi une activité dangereuse pour une collectivité.

Nous sommes tous conscients que le jeu peut avoir un impact négatif extrêmement grave sur ceux qui s'y adonnent ainsi que sur la société tout entière. Le jeu entraîne avec lui son cortège de prêts usuraires, de trafic de drogues, de prostitution, d'activités criminelles, etc. En outre, le jeu est une cause de suicide, de divorce et de rupture des liens familiaux.

Parmi nos aïeux, qui sont venus au Canada il y a de nombreuses années et qui vivaient loin de leur famille demeurée en Chine, plusieurs n'ont jamais pu retourner dans leur pays natal parce qu'ils s'adonnaient au jeu et qu'ils étaient devenus des victimes de l'une ou l'autre de ces activités criminelles.

Parlons maintenant de Montréal: pendant des années, nous avons été exposés à ce genre d'activités dont il nous a fallu entre 30 et 40 ans pour nous débarrasser. Le Quartier chinois est redevenu un endroit où il fait bon vivre: la plupart des activités de la communauté s'y déroulent; les familles d'origine chinoise y viennent en visite; les enfants fréquentent l'école du dimanche ou encore d'autres écoles de langue pendant la semaine.

Lorsque le jeu sera installé en plein cœur du quartier, avec la drogue et la prostitution qui l'accompagnent, les gens le fuiront, ce qui signifie à terme la mort du Quartier chinois de Montréal. Pourriez-vous imaginer ce qui arriverait si un établissement de jeu était situé si près du centre communautaire ou du centre commercial du Quartier chinois que les travailleurs ou les étudiants pourraient s'y rendre même durant leur pause-café? Je m'oppose à l'implantation d'un établissement de jeu dans le Quartier chinois et j'espère vivement que les autorités prendront leurs responsabilités à cet égard. Il s'impose que la population soit consultée par référendum avant qu'un établissement de jeu ne soit autorisé à s'implanter.

Jack W. Lee

Coprésident du Congrès national

des Canadiens chinois

Montréal, 9 janvier 2002

## Un impact, effectivement

Voici quelques suggestions de résolutions du Nouvel An pour nos animateurs, lecteurs de nouvelles, commentateurs, journalistes, rédacteurs, etc. En usant d'un minimum d'imagination, pourraient-ils nous débarrasser des mots «impact» et «effectivement» qu'on nous assène à cœur d'émissions et d'articles et les remplacer par: effets, aboutissements, conséquences, conclusions, contrecoups, corollaires, fruits, incidences, rejaillissements, répercussions, résultats, retombées, séquences, suites, etc. pour le sempiternel «impact». Pour le répétitif «effectivement», il y a: assurément, bien entendu, bien sûr, cela va de soi, en effet, cela va sans dire, certainement, oui, certes, comme de juste, de toute évidence, en vérité, évidemment, indubitablement, manifestement, naturellement, nul doute, sans aucun doute, sans conteste, sûrement, exact, en fait, etc., vous avez le choix. Pour d'autres équivalences, consultez le *Grand Druide des synonymes* ou, mieux, achetez-le!

Gabriel Contant

Saint-Lambert, 5 janvier 2002

## IDÉES

Recherche médicale



Les chercheurs prétendent que les cellules souches embryonnaires peuvent être utiles pour le traitement d'une grande diversité de maladies: Alzheimer, Parkinson, diabète, cardiopathie, etc.

ARCHIVES LE DEVOIR

## Les cellules souches au microscope

Sur l'utilisation des cellules embryonnaires, la science et la religion semblent être inspirées par des vues incompatibles

RÉAL MÉNARD

Député fédéral de Hochelaga-Maisonneuve – Bloc Québécois et membre du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes

PAULINE PICARD

Députée fédérale de Drummond – Bloc Québécois et membre-associée du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes

Dans sa lettre encyclique, intitulée *Fides et Ratio*, Jean-Paul II écrivait en 1998: «La foi et la raison sont les deux ailes qui permettent à l'esprit humain de s'élever vers la contemplation de la vérité.» Cette affirmation, en apparence porteuse d'harmonie, donne à penser que la foi et la raison jettent toutes deux un éclairage permettant de découvrir la vérité, et partant, de faire des choix judicieux pour le mieux-être de l'humanité.

Pourtant, lorsqu'il s'agit d'analyser les arguments favorables ou défavorables à l'utilisation des cellules souches embryonnaires pour le traitement de certaines maladies dégénératives, la science et la religion semblent être inspirées par des vues bien différentes, sinon incompatibles.

Notre propos comme députés membres du Comité permanent de la Chambre des communes n'est pas de prendre position. Ayant participé à l'étude de l'avant-projet de loi du ministre Allan Rock sur la procréation médicalement assistée, nous serions satisfaits si nous parvenions ici à dégager une synthèse honnête et stimulante des points de vue en présence, étant entendu que nous laissons aux lecteurs le soin de se faire leur propre opinion.

Il nous importe peu pour le moment de savoir si la science dans toute sa rationalité doit faire reculer les frontières de la souffrance ou si le caractère sacré de la vie, dès le moment de la conception, saurait s'accommoder de quelque manipulation de l'embryon que ce soit. À ce stade, notre seule préoccupation est pédagogique et notre motivation en est une de partage de l'information.

Sans doute est-il utile de rappeler que les cellules souches embryonnaires sont des cellules qui se forment aux environs de la cinquième journée après la conception. À ce moment, le placenta est formé de quelque deux cents cellules parmi lesquelles une trentaine peuvent être considérées comme des cellules souches embryonnaires. Ces cellules sont à un stade où elles n'ont pas encore décidé de leur avenir, tant et si bien qu'elles peuvent être utilisées à la formation de tous les tissus qui composent le corps humain ou à la régénération des tissus endommagés. C'est la raison pour laquelle les chercheurs prétendent que les cellules souches embryonnaires peuvent être utiles pour le traitement d'une grande diversité de maladies: Alzheimer, Parkinson, diabète, cardiopathie, etc. Or, pour tirer pleinement profit de ces cellules, il faut, lorsque des embryons arrivent au stade de blastocystes, leur retirer leur masse cellulaire interne qui sera cultivée jusqu'à ce qu'on réussisse à produire les lignées cellulaires qui pourront être utilisées pour produire différents types de tissus. Ce processus, on le comprend, entraîne la destruction de l'embryon, d'où le débat éthique que l'on connaît.

Toujours à titre d'information, signalons que c'est James Thompson qui a produit les premières cellules souches embryonnaires humaines en 1998. Celui-ci a eu besoin de 36 embryons humains pour obtenir cinq lignées de cellules souches. En Virginie, à l'été 2001, le Jones Institute a dû employer 110 embryons humains pour obtenir trois lignées de cellules souches. On constate donc que la disponibilité de cellules souches requiert plus d'un embryon humain.

Avant de présenter les arguments de ceux qui s'opposent de manière assez confessionnelle à ce type de recherche, comme les arguments de ceux qui souhaitent voir s'établir un cadre propice à sa réalisation, il nous faut rappeler trois faits:

■ Historiquement des scientifiques canadiens ont grandement contribué à la recherche sur les cellules souches, que l'on pense au docteur C. P. LeBlond, à Montréal dans les années 1950, ou aux docteurs J. E. Till et E. A. McCulloch, à Toronto dans les années 1960. Aujourd'hui, Janet Rossant, de l'Université de Toronto, Guy Sauvageau, de l'Institut de recherche clinique de Montréal, Freda Miller, de l'Institut neurologique de Montréal, et Marc-André Simard, de l'Université Laval, poursuivent des travaux de recherche qui suscitent beaucoup d'espoir.

■ Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, comme le rappelait Thérèse Leroux, directrice de l'éthique des Instituts de recherche en santé du Canada, le Canada n'a pas actuellement de lignes directrices pour régir expressément l'utilisation de cellules souches d'embryons humains dans la recherche. Cette absence de politique publique prive les chercheurs, les comités d'éthique de la recherche et les organismes de financement des balises dont ils auraient bien besoin.

■ Le Royaume-Uni et les États-Unis ont récemment élaboré des politiques de recherche avec des cellules souches provenant d'embryons ou de fœtus. Nul ne sera surpris d'apprendre qu'il existe une corrélation entre la vision du monde de l'Église catholique et l'opposition à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Cela ne signifie aucunement que seuls les catholiques s'y opposent. Voyons les lignes de force de l'argumentation.

La principale et la plus récurrente est bien sûr que la vie humaine débute dès la conception. Parce que l'embryon est un être humain potentiel, il doit jouir d'un statut moral privilégié. La preuve que l'embryon n'est pas qu'un amas de cellules, c'est que l'ovule fécondé a reçu un jeu complet de 46 chromosomes renfermant les trois milliards de paires de bases de l'ADN qui composent les quelque 30 000 gènes de notre organisme, et ce, dès la conception.

La création d'embryons à des fins de recherche et, partant, l'utilisation de cellules souches embryonnaires sont contraires à la volonté de Dieu pour qui la procréation est toujours un acte conjugal. Pour eux, on ne doit pas séparer la procréation du contexte de l'amour relationnel.

À ces arguments à teneur plus morale s'ajoute l'argument voulant que la recherche sur les cellules souches embryonnaires est loin d'être concluante. C'est le professeur David A. Prentice, de l'Indiana State University, qui s'est fait le défenseur le plus éloquent de cette thèse: «Les prétendus avantages des cellules souches embryonnaires sur les cellules souches adultes ne sont aucunement corroborés. Il n'existe actuellement aucun traitement clinique basé sur les cellules souches embryonnaires et l'on dénombre très peu

d'études faisant état de réussites dans le cas de modèles animaux de maladies. En fait, les chercheurs qui s'intéressent aux cellules souches embryonnaires ont même de la difficulté à obtenir en laboratoire des cellules pures de types de cellules spécifiques.»

Les arguments de ceux qui préconisent le recours à la recherche sur les cellules souches embryonnaires se regroupent en quatre grandes catégories: historique, médicale, humanitaire et juridico-politique.

### L'argument historique

Ici on peut rappeler que de tout temps la manipulation de matériel génétique a suscité la controverse. Par exemple, dans les années 1970, la recherche sur l'ADN recombinant était décriée. Pourtant, à la suite de l'établissement de lignes directrices gouvernementales, non seulement ce secteur de la recherche a fait l'objet d'un encadrement adéquat, qui plus est, on a assisté à la mise au point de l'insuline humaine pour les personnes diabétiques. Que se serait-il passé si on n'avait pas dépassé le stade de ces protestations...?

### L'argument médical

Contrairement au professeur Prentice, il s'est trouvé un certain nombre de témoins pour affirmer que la recherche sur les cellules souches embryonnaires offre un très grand potentiel sur le plan de la médecine curative, et ce, pour trois raisons:

■ Les cellules souches adultes se retrouvent dans le sang. Or, chez l'être humain, l'usine à sang de l'organisme est au cœur de la moelle osseuse. Une cellule sur 10 000 est une cellule souche qui génère toutes les cellules du sang. C'est donc dire que les cellules souches adultes sont plus rares et plus difficiles à isoler.

■ Les cellules souches adultes ne peuvent croître indéfiniment en laboratoire, surtout en grand nombre. Il en faut donc beaucoup pour guérir les maladies dégénératives.

■ Les cellules souches adultes ne peuvent croître dans n'importe quel type de cellule, ce qui est le cas pour les cellules souches embryonnaires.

### L'argument humanitaire

Il a surtout été avancé par les associations telles l'Association canadienne de la dystrophie musculaire, la fondation de la recherche sur le diabète juvénile. Celles-ci prétendent que la recherche est indispensable au mieux-être des personnes atteintes. Certes, cette recherche doit être encadrée par des comités d'éthique, mais elle demeure une voie de passage obligée dans la mesure où personne ne peut donner d'assurance scientifique que seule la recherche sur les cellules souches adultes suffira à établir les avancées médicales susceptibles d'enrayer les grandes maladies dégénératives.

### L'argument juridico-politique

Certains groupes féministes et quelques juristes avancent que, dans notre régime juridique actuel, la Cour suprême a obligé depuis 1988 les différents législateurs à reconnaître que non seulement le fœtus n'est pas un être humain, ce que le droit civil reconnaît également, mais que le fœtus ne saurait être considéré viable avant la 20<sup>e</sup> semaine de gestation. Cette situation étant, si les cours de justice, *a fortiori* la plus haute d'entre elles, la Cour suprême, ont établi que le fœtus n'est pas un être humain, les tissus qui contribuent à sa formation et ceux qui en sont issus ne sont pas davantage des êtres humains, et il n'y a donc aucune raison de ne pas utiliser des embryons de quelques jours. Ce qui ne signifie pas que des lignes directrices ne doivent pas être suggérées.

## Le décrochage scolaire, un jugement sévère

Les jeunes abandonnant l'école traduisent un refus total des valeurs de notre société

BERNARD VIAU  
VERDUN

Beaucoup d'écoles connaissent actuellement un taux de décrochage supérieur à 50 % et il y a, collectivement, raison de s'en inquiéter. L'augmentation promise des ressources au ministère de l'Éducation et les campagnes publicitaires ne changeront pas grand-chose car il faut d'abord cerner clairement le problème. Se contenter de dire que les jeunes vont gâcher leur vie s'ils décrochent est une réflexion simpliste qu'on entend trop souvent dans la bouche des experts.

Le décrochage scolaire, surtout s'il touche la majorité des étudiants d'une école, constitue un jugement sévère de la part des adolescents, non seulement sur nos programmes scolaires mais aussi et surtout sur les valeurs de base de notre société. Nous sommes tous d'accord pour dire que les jeunes qui abandonnent l'école au secondaire prennent une décision qui limite gravement leur avenir mais il y a plus; le décrochage des adolescents est signifiant d'un mal invisible. En fait, tout comme les attentats du 11 septembre, il signe un refus total, absolu, des valeurs de notre société. L'adolescence a toujours été reconnue comme une période de crise et il est donc naturel que ce soient les adolescents qui, de tous les temps et dans toutes les cultures, contestent l'inadéquation entre nos valeurs vécues et nos idéaux proclamés.

J'ai moi-même décroché à l'adolescence, mais je sais que cela ne suffit pas à faire de moi un interlocuteur valable en ce qui touche l'éducation. Je dois donc, pour justifier mon intervention, ajouter que j'ai passé une grande partie de ma vie dans l'enseignement, mes premiers cours remontant à plus de trente-cinq ans. J'ai enseigné à tous les niveaux, du primaire à l'universitaire; à tous les âges, de sept à soixante-treize ans et dans plusieurs cultures différentes. J'ai formé des enseignants et dirigé des écoles. Je vous dis que les jeunes ont de bonnes raisons de décrocher bien qu'ils n'en comprennent pas toujours les implications. Je vous dis également que leur jugement, quoique sévère, sur nos valeurs et notre mode de vie est bien mérité.

Tous les enseignants du primaire vous diront que le décrochage du secondaire est décevant dans le comportement des élèves au primaire. Le problème commence donc très jeune, mais ne se concrétise qu'au secondaire au moment de l'adolescence. Je ne veux pas choquer, mais la vérité est que, dans le système d'éducation actuel, le primaire s'apparente à une grosse garderie. Le secondaire quant à lui s'apparente à un jardin zoologique. L'école actuelle ne remplit qu'un rôle d'intégration sociale. Étudier, apprendre des choses intéressantes et utiles? Mais voyons! A quoi sert à douze ans d'apprendre par cœur les capitales des provinces canadiennes? A quoi sert d'apprendre à jouer au ballon? Je connais par cœur les arguments pédagogiques des grands penseurs de nos systèmes d'éducation, j'en fus, mais la vérité est que le système d'éducation actuel est un désastre, et ce, grâce à ces belles théories d'universitaires décrochés de la réalité.

Soyons réalistes, dans les pays technologiquement avancés, le diplôme de secondaire V ne donne rien pour le marché du travail, il faut un diplôme technique de niveau supérieur. Les programmes d'études du primaire et du secondaire doivent être, entièrement, repensés. Il est également impératif de redonner aux professeurs et aux écoles le contrôle des programmes, ce qui implique une diminution considérable des pouvoirs et de l'effectif du ministère de l'Éducation.

Le décrochage scolaire est également signifiant d'un mal social. À l'école, on valorise l'honnêteté et la franchise, mais dans la vraie vie, qu'en est-il? À l'école, on valorise l'étude et le travail, mais nous vivons dans une société de loisir et, dans la vraie vie, nous payons des joueurs, quasi analphabètes, et des artistes, insignifiants, avec des salaires astronomiques. À l'école, on valorise l'entraide et la coopération, mais dans la vraie vie nous vivons la violence, l'intimidation et la guerre. À l'école, on parle du respect de la vie et de la nature, mais dans la vraie vie, les gouvernements respectent les droits de l'homme pour les bandes criminelles et tolèrent la destruction de l'environnement par l'industrie.

Entre ce que la société prêche à l'école et le monde réel, l'inadéquation est criante; nos adolescents ne sont pas dupes et prennent action en décrochant. Ils seront les premiers à en subir les conséquences, d'accord, mais sachiez-vous que s'ils travaillent un an ou deux, le gouvernement se chargera de les payer pour qu'ils terminent leur secondaire et, de plus, le programme scolaire sera modifié, allégé pour leur assurer facilement la note de passage.

Le décrochage scolaire est le fruit amer d'une société malade et il porte un coût social immédiat car ce sont les mêmes décrocheurs qui crachent leur colère avec des graffiti sur nos murs, avec du vandalisme et autres délits mineurs. Notre société sans âme ignore les cris de ses enfants. Il y aurait beaucoup à dire encore, mais je crois que ces quelques points illustrent bien le problème du décrochage scolaire. Dans cinq ans, ma fille sera en âge d'entrer à l'école. Il sera alors de ma responsabilité, en tant que bon père de famille juste et raisonnable, de lui assurer une éducation valable. Mais le système scolaire actuel donne-t-il une solution valable?

La solution au décrochage scolaire passe obligatoirement par un débat de société, mais sommes-nous prêts à remettre en question nos valeurs de société? Très peu de gens le sont; le décrochage scolaire est là pour longtemps.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, José Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (rédacteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpeit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (comité); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Harbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Raquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanche, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre (responsable de la production des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## INNUS

SUIVE DE LA PAGE 1

En présence de juristes chevronnés, Jules Brière, Roger Tassé, François Tremblay et Ghislain Otis, qui n'avaient pas tous une longue expérience du droit autochtone, mais peut-être davantage d'ouverture d'esprit, ces discussions ont abouti à un consensus sur la pertinence de sortir des sentiers battus.

L'initiative remet en question la politique fédérale, certes, mais les avocats ont pris soin d'inclure des éléments de «certitude juridique» dans leur formule de reconnaissance. Ils ont établi une formule d'encadrement de l'exercice des droits qui devrait offrir des garanties solides, jugées nécessaires par les trois parties, sur les droits de chacun sur le territoire. Ainsi, la reconnaissance et l'affirmation des droits ancestraux devrait limiter les recours juridiques et les revendications sur des droits acquis ou nouveaux.

«On est à la recherche de solutions. Je crois que ce que nous proposons en est véritablement une, raisonnable et sécuritaire», explique M. Otis.

Le dilemme du gouvernement de Jean Chrétien repose donc sur la création d'un précédent qui pourrait avoir des conséquences d'un océan à l'autre. Si les Innus obtiennent ce qu'aucune autre Première Nation n'a obtenu jusqu'à maintenant, les négociateurs autochtones risquent de se présenter en grand nombre devant le ministre des Affaires indiennes.

Par contre, le mécanisme novateur de l'entente avec les Innus pourrait aussi s'avérer exportable et permettre de débloquent d'autres négociations territoriales au pays.

Le premier ministre Chrétien était responsable des Affaires indiennes en 1969 quand son gouvernement voulait faire des autochtones «des citoyens à part entière». Après 30 ans d'hésitations, une initiative inespérée lui en offre l'occasion. Dans les présentes négociations avec les Innus, les trois parties impliquées, les gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'autochtone, sont finalement allés au-delà de certains malaises du passé pour considérer les positions et la légitimité de l'autre.

En maintenant le statu quo, en revanche, le gouvernement fédéral devra continuer de faire face à ses obligations de fiduciaire et d'autorité suprême en matière autochtone avec tout ce que cela comporte de causes devant les tribunaux. Il dit vouloir réformer la Loi sur les indiens, mais certains croient qu'il le fera en renvoyant de plus en plus la facture et les problèmes aux provinces qui, comme le Québec, souhaitent obtenir plus de responsabilités dans ce dossier.

L'Assemblée nationale a reconnu les Premières Nations en 1985 et plusieurs premiers ministres québécois ont favorisé la reconnaissance des droits autochtones. Dans le cas présent, toutefois, dire oui aux Innus, c'est dire oui à un gouvernement souverainiste. Si le ministre des Affaires autochtones québécois était libéral, parions que la pilule serait plus facile à avaler de l'autre côté de la rivière Outaouais.

Mais la reconnaissance des droits ancestraux autochtones ne supporte aucune guerre de drapau. Elle survient au moment où l'on s'interroge sur cette problématique partout dans le monde, que ce soit au sein de l'OIT (Organisation internationale du travail) ou de l'ONU. Ottawa n'aura peut-être bientôt plus le choix en négociant de nouveaux traités. Comme l'écrivait la spécialiste du droit autochtone, Renée Dupuis, dans son dernier livre, *Quel Canada pour les autochtones?*

«La situation actuelle des peuples autochtones ne peut plus être vue uniquement comme une question interne au Canada. Elle est maintenant scrutée par des instances et des organisations internationales dont les travaux ont forcément une influence ici, ne serait-ce qu'en raison des espoirs nouveaux qu'elles suscitent chez les autochtones.»

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0888. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## TOBIN

«Il n'y a pas un facteur en particulier qui, seul, amènerait quiconque à prendre une telle décision.»

SUIVE DE LA PAGE 1

Conscient qu'un aspirant premier ministre devait être bilingue, il s'était aussi mis au français, prenant des leçons quotidiennes. On comprenait mal hier pourquoi il avait mis en branle une si importante organisation et mis en état d'alerte autant de gens pour les abandonner si abruptement.

Reste que M. Tobin, tout comme ses rivaux de la Santé (Allan Rock) et des Affaires étrangères (John Manley), arrivait bon second derrière Paul Martin dans cette future course au leadership. Seul le temps aurait pu permettre à M. Tobin (ou M. Rock ou M. Manley) de damer le pion au ministre des Finances, qui a maintenant 63 ans. En effet, si Jean Chrétien décidait de rester en poste pour solliciter un quatrième mandat auprès de l'électorat, M. Martin se ferait trop vieux pour prendre la relève au moment de son départ, laissant le champ libre aux plus jeunes comme Brian Tobin (47 ans).

M. Tobin a indiqué hier que sa machine électorale aurait la responsabilité

de disposer de l'argent déjà amassé. «Je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup d'argent amassé malgré ce qui a été écrit. Et les gens qui ont été impliqués l'ont fait de la façon appropriée et selon les règlements et ils disposeront de cet argent de la façon appropriée.»

Son départ libre un portefeuille important au sein du cabinet Chrétien pour lequel les machines à rumeurs n'avaient pas beaucoup de nom de candidat à soumettre hier soir. Celui de Martin Cauchon (Revenu) a été évoqué une fois (voir autre texte en page A 2).

Le ministre de l'Industrie avait subi un revers important dans le budget fédéral de décembre. Son projet, promis dans le discours du Trône, d'offrir Internet à large bande à tous les Canadiens au pays, au coût de deux milliards, n'a pas reçu les sommes nécessaires pour aller de l'avant. Tout au plus a-t-il reçu 110 millions pour prolonger des programmes déjà existants pour brancher les écoles et les institutions de recherche. Le ministre des Finances lui avait adressé une rebuffade, déclarant dans son discours de présen-

tation qu'«une planification plus soignée [de ce projet] est de mise afin de nous acquitter de notre engagement, surtout si l'on considère l'évolution rapide de la technologie.»

Le principal intéressé a insisté sur le fait que cela n'avait rien à voir. «Il n'y a pas un facteur en particulier qui, seul, amènerait quiconque à prendre une telle décision.»

## Un ministre qui bouge

M. Tobin a beaucoup bougé au cours des six dernières années. Il avait quitté Ottawa pour devenir premier ministre de Terre-Neuve en janvier 1996. Il s'est fait réélire à ce poste en février 1999 en faisant la promesse de terminer son mandat. Il a toutefois démissionné 20 mois plus tard pour revenir à Ottawa. M. Tobin a soutenu hier qu'il avait décidé à ce moment de quitter la vie politique pour de bon, mais que c'était Jean Chrétien qui l'avait convaincu de faire un petit détour par Ottawa.

M. Tobin ne sait pas encore comment il réorientera sa carrière et dit n'avoir pas encore reçu d'offre.

## TABAC

SUIVE DE LA PAGE 1

Le déclenchement des hostilités devant une foule de journalistes a gardé ses allures théâtrales toute la matinée. Mais pour les initiés, la cause avait un malheureux air de «déjà vu», comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Potter.

Les fabricants ont déjà attaqué avec succès la première mouture de la Loi sur le tabac jusqu'en Cour suprême. Le plus haut tribunal du pays a invalidé en 1995 la loi adoptée en 1988, entre autres sous le prétexte qu'il n'y avait aucune preuve convaincante d'un lien entre l'interdiction de faire de la publicité et l'objectif de réduire l'usage du tabac. Qu'à cela ne tienne! Le Parlement est revenu à la charge avec une nouvelle loi en 1997. Pour les fabricants, c'est presque le retour à la cause départ.

Et comme la dernière fois, l'incidence de la publicité sur les fumeurs se retrouve au cœur du débat. Citant une étude commandée en 1995 par Santé Canada, les fabricants affirment que la politique de contrôle du tabac constitue «un échec monumental». Ils présenteront des documents montrant que

l'usage du tabac et de plusieurs substances, légales ou illégales, évoluent en parallèle depuis vingt ans dans le groupe d'âge des jeunes. Sous-entendu: la publicité ne change rien à leurs habitudes.

## Tabagisme et publicité

La consommation des produits du tabac a diminué de façon significative au cours des dernières années pour atteindre son plus bas niveau depuis les années 30, a soutenu au contraire Julie Desrosiers, l'avocate de la Société canadienne du cancer. Les restrictions sur la publicité y sont pour quelque chose. «Pourquoi l'industrie dépense-t-elle des millions annuellement en commandite, publicité, etc., si ce n'est pas parce que ça augmente ses ventes?», s'est-elle interrogée.

Élément inédit entre 1988 et aujourd'hui, la corrélation entre l'usage du tabac et la publicité a fait l'objet de moultes études qui seront présentées en preuve. Les deux parties appelleront toutes deux des experts canadiens et étrangers qui viendront ajouter leur grain de sel.

D'un point de vue légal, le juge sera

appelé à faire le procès de la nouvelle loi fédérale adoptée par les libéraux en réponse à la décision rendue en 1995 par la Cour suprême. La Couronne prétend que cette loi est le fruit d'un dialogue mûri entre la Cour et le Parlement.

La nouvelle loi permet la publicité de type informative (sur la nature des produits) et la publicité préférentielle de marque (sur la disponibilité des produits), comme l'avait suggéré la Cour suprême. Le tribunal déploirait en 1995 le fait que le consommateur soit privé d'importants moyens pour se renseigner sur l'offre de produits et comparer le contenu des différentes marques, tout cela dans le but de «diminuer les méfaits du tabac pour sa santé».

Mais pour les fabricants, le gouvernement n'a pas réussi à s'acquitter de la mission confiée par la Cour suprême. Ils jugent la nouvelle loi encore plus restrictive que l'ancienne. «Le gouvernement s'est contenté encore une fois de tout interdire, sauf exceptions qui, en réalité, ne permettent rien», a dit M<sup>me</sup> Potter. L'affaire reprend aujourd'hui et s'étendra sur plusieurs semaines.

## FRANCE

SUIVE DE LA PAGE 1

Cette information a provoqué un séisme dans le monde scientifique et médical. Parce qu'il ouvrirait, pour la première fois dans l'histoire, la voie à une procréation humaine non sexuée, ce clonage reproductif a également suscité de vives réactions internationales. Différents chefs d'Etat et de nombreuses structures nationales ou internationales chargées de bioéthique ont condamné, à titre préventif, la mise en œuvre d'un tel procédé dans l'espèce humaine.

Dans son titre IV consacré à la procréation et à l'embryologie, le projet de loi du gouvernement Jospin formule de manière explicite cette interdiction. Il propose ainsi d'insérer dans l'article 16-4 du Code civil un alinéa qui interdit «toute pratique ayant pour but de faire naître un enfant ou se développer un embryon qui ne serait pas directement issu des gamètes [cellules sexuelles] d'un homme et d'une femme». Parce qu'elle fait l'objet d'un très large consensus dans l'opinion publique française, cette proposition ne devrait pas susciter de controverse lors de l'examen du texte.

## Médecine «régénératrice»

Le débat pourrait en revanche se révéler nettement moins consensuel dans sa partie concernant les recherches sur l'embryon humain. De nombreuses publications scientifiques, ces dernières années, ont laissé espérer l'émergence d'une nouvelle médecine dite «régénératrice», potentiellement efficace contre des maladies neurodégénératives aujourd'hui incurables, telles que celles de Parkinson ou d'Alzheimer. Ces progrès seraient-ils atteints sans la mise en œuvre de recherches sur les cellules embryonnaires?

Interdites de facto par les textes de loi de 1994, ces recherches apparaissent aujourd'hui essentielles tant

dans les milieux de la biologie que chez les membres des nombreuses institutions qui ont été saisies par le gouvernement Jospin. Révélant, en novembre 2000, les grandes lignes de l'avant-projet de loi, le premier ministre avait fait valoir que ce texte permettrait d'améliorer les techniques de la procréation médicale assistée, ainsi que la recherche de nouveaux traitements à partir de certaines des cellules constituant ces embryons, dénommées «cellules souches» par les biologistes. M. Jospin proposait alors d'autoriser, par voie législative, les recherches conduites dans ce domaine, et ce, «à partir des embryons surnuméraires, actuellement congelés, ayant fait l'objet d'un abandon du projet parental et dépourvus de couples d'accueil».

Précisant de quelle manière il entendait encadrer ces recherches, le gouvernement n'a pas, sur ce point, modifié sa position de principe. Il explique aujourd'hui que son ouverture est pour l'essentiel motivée «par le souci de ne pas priver des progrès pour le traitement des maladies incurables qui pourraient résulter de recherches menées à partir de cellules souches embryonnaires».

Cette autorisation de la recherche sur les embryons surnuméraires est la mesure qui devrait faire l'objet des discussions les plus vives au sein de l'Assemblée nationale. Outre les arguments défendus par ceux qui voient dans l'embryon humain conçu par fécondation *in vitro* une personne humaine potentielle, il faut compter avec le fait que les nouvelles perspectives de la médecine régénératrice ont brutalement élargi l'usage scientifique et thérapeutique de ces embryons.

## Des risques de dérive

Au-delà des travaux visant à approfondir les connaissances en embryologie et à améliorer l'efficacité des pratiques d'assistance médicale à la

procréation, ces embryons humains pourraient ainsi constituer des gisements de lignée de cellules utilisées à des fins thérapeutiques. Lors du débat à l'Assemblée nationale, l'opposition devrait proposer sur ce point différents amendements, faisant valoir qu'il n'est pas possible d'ouvrir le champ de la recherche sur l'embryon sans que l'on puisse clairement en connaître les limites.

L'autre question essentielle soulevée au regard de l'avancée des sciences biologiques et des espoirs thérapeutiques concerne la pratique du clonage thérapeutique. Celui-ci consiste à créer un embryon à partir de la même technique que celle mise en œuvre pour un clonage reproductif avant d'interrompre son développement et d'utiliser les cellules qui le constituent dans le cadre de greffes à visée régénératrice.

Après s'être prononcé, à la fin de l'année 2000, en faveur de la légalisation de cette pratique, Lionel Jospin a retiré, en avril 2001, cette possibilité du texte du projet de loi gouvernemental. Dans la seule déclaration officielle qu'il a faite sur cette question, Jacques Chirac avait mis en garde, peu de temps auparavant, contre les dérives auxquelles pourrait conduire une technique, certes prometteuse, mais qui imposerait de disposer d'importantes quantités de cellules sexuelles féminines. Ne souhaitant nullement faire de cette question un objet d'affrontement politique et mesurant, comme le président de la République, les risques importants de trafic d'ovocytes et d'instrumentalisation du corps de la femme inhérents à une telle technique, le gouvernement de Lionel Jospin a préféré ne pas proposer au Parlement de légiférer sur cette méthode. Il a estimé que personne ne peut aujourd'hui préciser la nature et la portée de bénéfices thérapeutiques qui ne sont toujours pas sortis du champ du virtuel.

## LOUPE

SUIVE DE LA PAGE 1

Cette lacune, ajoutait Mme Hudon, pourrait cependant être comblée au cours de l'année qui vient.

A partir de leurs rapports annuels, *Le Devoir* a effectué une rapide compilation des demandes d'accès adressées à des ministères dont les activités touchent principalement le milieu de vie des citoyens. En comparaison, ces rapports indiquent que les Affaires municipales ont reçu un total de 86 demandes d'accès en 1998-99; les Transports, 67 en 1999-00 et 97 en 2000-01; l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, 387 en 2000-01; les Ressources naturelles, 165 en 1999-00; et la Sécurité publique, 400 en 2000-01.

Selon M. Camille Rousseau, l'adjoint de la Secrétaire du ministère de l'Environnement du Québec (MENV), des 6271 demandes d'accès à des informations reçues en 2000-01, exactement 4463, soit 71 %, ont été le fait d'entreprises qui demandent généralement des informations sur d'autres entreprises.

À cela, il faut ajouter vraisemblablement 543 autres demandes d'accès provenant d'avocats, dont on peut postuler qu'elles sont principalement le fait de mandats accordés par des entreprises plutôt que des demandes provenant de simples citoyens.

Il faut soustraire toutefois de ce total, précise M. Rousseau, quelque 633 demandes portant sur des dossiers de membres du personnel du ministère, sur des dossiers de «ressources humaines», dit-il. Ces demandes peuvent avoir été déposées, par exemple, par des compagnies d'assurances qui veulent vérifier si un congé de maladie a effectivement été octroyé à un employé et pour quel motif.

De leur côté, les simples citoyens n'ont déposé auprès du ministère que 524 demandes d'accès, soit seulement 8,5 % du total. Les journalistes, qui s'intéressent peu à l'environnement ou semblent miser sur d'autres sources, n'ont fait parvenir ensemble que 43 demandes d'accès, soit 1 % du total.

Les groupes environnementaux et les syndicats sont plus curieux si on en juge par les 159 demandes qu'ils ont adressées au ministère.

Il est enfin surprenant de constater que 523 demandes sont le fait d'«autres organismes publics», comme des ministères, MRC, municipalités et sociétés d'Etat, soit 8,5 % du total: l'équivalent du total des demandes adressées par les citoyens! Généralement, ces corps publics vont tenter d'obtenir des renseignements, tout comme les entreprises, sur leurs fournisseurs. Certains ont déjà demandé à consulter leur propre dossier pour savoir comment le ministère l'a analysé avant de l'approuver ou de le refuser, question de mieux s'y prendre avant de présenter d'autres projets.

Le ministère de l'Environnement, qui est un des rares ministères à avoir caractérisé ses demandes d'accès, n'a toutefois pas étudié dans le détail les objets précis de ces demandes dont le traitement exige, selon M. Rousseau, la contribution d'environ 25 fonctionnaires de toutes les régions.

M. Rousseau et d'autres fonctionnaires qui ont travaillé à ces demandes notent que la plupart visent à connaître le dossier environnemental d'autres sociétés. On voit aussi des sociétés qui cherchent à obtenir des renseignements sur les projets de leurs concurrents ou sur l'état de leur dossier, ce qui peut être utile à plusieurs égards.

Dans certains cas, précise un spécialiste des rejets industriels, des demandes d'accès sur les rejets d'un concurrent peuvent fournir de précieuses indications sur le fonctionnement de ses appareils, sur ses procédés industriels et son mode de production, voire ses coûts de production. «Ce qui explique, selon le même expert, que la commission d'accès à l'information, aux prises avec des demandes qui transpirent la volonté d'espionner des concurrents, a développé une jurisprudence de plus en plus rigide dans tout ce qui touche les procédés de fabrication et les secrets industriels. Quand des citoyens veulent savoir ce qui contamine leur milieu, ils doivent souvent aujourd'hui affronter une jurisprudence plus difficile à surmonter, qui privilégie malheureusement le secret beaucoup plus que l'accès.»

Mais, précise de son côté Camille Rousseau, la majorité des demandes proviennent d'entreprises désireuses d'acheter des terrains pour savoir s'ils sont contaminés. D'autres acheteurs vont tenter de savoir quelle est la performance environnementale d'une entreprise avant de l'acheter ou de la coter, ou avant de s'y lier comme client ou fournisseur.

La Loi d'accès à l'information impose cependant plusieurs restrictions aux demandeurs, individus ou entreprises. Ce qui explique, précise M. Rousseau, que plusieurs demandes d'accès présentées par des entreprises soient accompagnées de «dispenses» ou d'autorisation d'accès signées par les personnes morales dont on veut obtenir accès au dossier. C'est généralement le cas des dossiers d'entreprises ou de terrains mis en vente et l'accès, on s'en doute, n'est accordé qu'aux acheteurs potentiels...

**Restaurant Gutenberg** - cuisine française qui fait bonne impression

☎ CE MIDI: Entrée + Filetin rôti aux 4 épices + dessert • 17 \$

☎ Repas d'affaire à organiser? Demandez notre salon privé.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.airs.com](http://gutenberg@qc.airs.com)